



## Groupe Poujolat - comptes consolidés

### A. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Résultat consolidé (en milliers d'euros)	Notes	31 Décembre 2006	31 Décembre 2005
Chiffre d'affaires	IV	99 965	84 127
Production stockée		1 564	1 920
Autres produits et charges de l'activité		97	35
Achats consommés	V	(54 824)	(47 857)
Charges de personnel	VI	(31 880)	(26 034)
Autres charges	VII	(184)	(183)
Impôts et taxes	VIII	(2 312)	(2 024)
Dotations aux amortissements	IX	(3 842)	(3 053)
Dotations/reprises de provisions	X	(127)	(92)
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>8 457</b>	<b>6 839</b>
Autres produits et charges opérationnels	XI	(537)	(642)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>7 920</b>	<b>6 197</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		632	454
Coût de l'endettement financier brut		(1 190)	(947)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>XII</b>	<b>(558)</b>	<b>(493)</b>
Autres produits et charges financiers	XIII	105	107
Impôts sur le résultat	XIV	(2 617)	(2 077)
Résultat des sociétés mises en équivalence	XV	(1)	
<b>Résultat net avant résultat des activités Arrêtées en cours de cession</b>		<b>4 849</b>	<b>3 734</b>
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
<b>Résultat net</b>		<b>4 849</b>	<b>3 734</b>
<b>Part du Groupe</b>		<b>4 696</b>	<b>3 595</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>XVI</b>	<b>153</b>	<b>139</b>
Résultat net (part du Groupe) par action	XVII	9,76 euros	7,563 euros
Résultat net dilué (part du Groupe) par action	XVII	9,76 euros	7,508 euros

## B. BILAN CONSOLIDÉ

<b>Actif consolidé</b> (en milliers d'euros)	<b>Notes</b>	<b>31 Décembre 2006</b>	<b>31 Décembre 2005</b>
Goodwill	XVIII		
Immobilisations incorporelles	XIX	790	901
Immobilisations corporelles	XX	27 444	20 399
Titres mis en équivalence	XXI	9	
Immeubles de placement	XXII	15	59
Actifs d'impôts différés	XXIII	253	7
Autres actifs non courants	XXIV	98	94
Actifs non courants destinés à être cédés	XXV	530	
<b>Actif non courant</b>		<b>29 139</b>	<b>21 460</b>
Stocks et en-cours	XXVI	23 790	17 352
Clients	XXVII	36 619	31 419
Autres créances	XXVIII	3 015	1 969
Autres actifs courants	XXIX	62	61
Trésorerie et équivalents de trésorerie	XXX	3 442	3 226
<b>Actif courant</b>		<b>66 928</b>	<b>54 027</b>
<b>Total de l'actif consolidé</b>		<b>96 067</b>	<b>75 487</b>
<b>Passif consolidé</b> (en milliers d'euros)	<b>Notes</b>	<b>31 décembre 2006</b>	<b>31 décembre 2005</b>
Capital		12 000	12 000
Réserves de conversion		201	195
Titres d'autocontrôle		(224)	(369)
Réserves consolidées		16 415	13 384
Résultat consolidé		4 696	3 595
<b>Capitaux propres - part du Groupe</b>		<b>33 088</b>	<b>28 805</b>
Intérêts minoritaires		1 217	1 069
<b>Capitaux propres consolidés</b>	<b>XXXI</b>	<b>34 305</b>	<b>29 874</b>
Provisions	XXXII	1 388	1 124
Passifs d'impôts différés	XXXIII	799	718
Autres passifs non courants	XXXIV	16 730	11 815
<b>Passif non courant</b>		<b>18 917</b>	<b>13 657</b>
Fournisseurs	XXXV	11 965	9 517
Autres dettes	XXXVI	11 490	8 824
Autres passifs courants	XXXVII	19 390	13 615
<b>Passif courant</b>		<b>42 845</b>	<b>31 956</b>
<b>Total du passif consolidé</b>		<b>96 067</b>	<b>75 487</b>

## C. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31 Décembre 2006</b>	<b>31 décembre 2005</b>
<b>Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)</b>	<b>4 849</b>	<b>3 734</b>
Dotations nettes aux amortissements et provisions	4705	3 853
Gains et pertes liés aux variations de juste valeur		
Autres produits et charges calculés	(2)	(119)
Plus et moins values de cession	(63)	(104)
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(1)	
Dividendes des sociétés non consolidées		
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>9 492</b>	<b>7 364</b>
Coût de l'endettement financier net	558	493
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	2 617	2 196
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	12 667	10 053
Impôt versé	(2 914)	(2 226)
Variation du besoin en fonds de roulement	(7 224)	(4 784)
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>2 529</b>	<b>3 043</b>
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations	(11 658)	(2 771)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations	132	828
Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers		(34)
Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers	36	33
Encaissements liés aux cessions des titres d'autocontrôle	182	
Incidence des variations de périmètre		
Dividendes reçus		
Variation des prêts et avances consentis		
Subventions d'investissements reçus		
Autres flux liés aux opérations d'investissement	69	
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>(11 239)</b>	<b>(1 944)</b>
Sommes reçues des actionnaires		
Dividendes mis en paiement	(589)	(513)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	9 005	4 042
Remboursement d'emprunts	(4 112)	(2 908)
Intérêts financiers nets versés	(558)	(493)
Autres flux liés aux opérations de financement		(80)
<b>Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>3 746</b>	<b>47</b>
<b>Variation nette de trésorerie et d'équivalents de trésorerie</b>	<b>(4 964)</b>	<b>1 145</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	(6 647)	(7 794)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	(11 611)	(6 649)

## D. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)

	Capital	Titres d'auto-contrôle	Réserves et résultats consolidés	Réserves de conversion	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2005</b>	12 000	(369)	13 897	147	25 675	930	26 605
Distribution de dividendes			(513)		(513)		(513)
Réserves de conversion				48	48		48
Rachat d'intérêts minoritaires						139	139
Résultat consolidé de l'exercice 2005			3 595		3 595		3 595
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2005</b>	12 000	(369)	16 979	195	28 805	1 069	29 874
Distribution de dividendes			(589)		(589)		(589)
Réserves de conversion				6	6		6
Résultat consolidé de l'exercice 2006			4 696		4 696	153	4 849
Impôts différés sur les éléments comptabilisés directement en capitaux propres			25		25		25
Variation sur propres actions		145			145		145
Rachat d'intérêts minoritaires						(5)	(5)
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2006</b>	12 000	(224)	21 111	201	33 088	1 217	34 305



## E. NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS au 31 décembre 2006

### Généralités

#### NOTE I - PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

POUJOLAT S.A. (« la Société ») est une entreprise domiciliée en France. Ses actions sont cotées sur le marché Eurolist d'Euronext compartiment C.

POUJOLAT conçoit et fabrique des conduits métalliques et des sorties de toit.

Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 comprennent les états financiers de la Société et de ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe »). Les données de l'exercice clos le 31 décembre 2005 étant présentées à titre comparatif.

Les états financiers consolidés incluant :

- le résultat consolidé sur la performance financière,
  - le bilan consolidé sur la situation financière,
  - le tableau de variation des capitaux propres consolidés,
  - le tableau des flux de trésorerie consolidés,
  - ainsi que les présentes notes annexes,
- ont été arrêtés par le directoire le 29 mars 2007.

#### (1) DÉCLARATION DE CONFORMITÉ AU RÉFÉRENTIEL IFRS

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) applicables au 31 décembre 2006, adoptées par l'Union Européenne.

Les exigences de chaque norme IAS et IFRS ainsi que leurs interprétations SIC et IFRIC que comprend le référentiel IFRS ont été intégralement respectées.

#### (2) BASES DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux bases de préparation suivantes, prévues par la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ».

Les états financiers sont présentés en euros arrondis au millier d'euros le plus proche.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des passifs relatifs aux avantages du personnel comptabilisés pour leur valeur actuelle.

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme dans les comptes des entités du Groupe compris dans les états financiers consolidés.

#### (3) PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les principes de consolidation sont énoncés dans la norme IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels ».

##### a - Périmètre de consolidation

Les entités considérées comme non significatives au regard de l'ensemble consolidé sont exclues du périmètre de consolidation conformément au principe d'importance relative énoncé dans le cadre conceptuel du référentiel IFRS.

Le Groupe n'est constitué que de la Société et de ses filiales. Une filiale est une entité contrôlée par la Société. Le contrôle existe lorsque la Société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Le contrôle est présumé exister en cas de détention supérieure à 50 % des droits de vote. Il existe également lorsqu'il y a :

- pouvoir de gouverner en vertu d'un contrat,
- pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des administrateurs ou des membres d'un organe équivalent contrôlant l'entité,
- pouvoir de réunir la majorité des droits de vote au conseil d'administration ou organe équivalent contrôlant l'entité, les droits de vote potentiels, actuellement exerçables, étant pris en compte.

Des restrictions sévères et durables au contrôle d'une filiale sont un indice de perte de contrôle mais ne constituent pas un critère d'exclusion en soi. La détention temporaire n'est pas un critère d'exclusion, mais peut entraîner le cas échéant l'application de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Le Groupe n'exerce, directement ou indirectement, aucun contrôle conjoint au 31 décembre 2006.

Il détient, toutefois, une participation, dans la société Quality Bûches, sur laquelle il exerce une influence notable.

#### b - Procédures de consolidation

Les comptes des entités consolidées sont tous arrêtés à la même date ou sur la base d'une situation décalée de moins de trois mois par rapport à la date de consolidation et ajustée en conséquence.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés selon la méthode de l'intégration globale à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. Le résultat de sortie d'une filiale consolidée est comptabilisé dans le résultat consolidé pour la différence entre le produit de la cession et la valeur comptable de la filiale dans les comptes consolidés, y compris la réserve de conversion pour une filiale étrangère.

Les écarts d'évaluation sur actifs et passifs identifiables sont traités selon la méthode de la réévaluation globale, c'est à dire en regroupant la part Groupe et celle des minoritaires.

La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

La structure, dont le Groupe exerce une influence notable, est consolidée par mise en équivalence.

#### c - Transactions éliminées dans les états financiers

Les soldes bilantiels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intra groupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Les écritures enregistrées dans les comptes individuels des filiales consolidées pour la seule application des dispositions fiscales sont également éliminées. A ce titre, sont notamment reprises sur les réserves et le résultat, les provisions pour amortissements dérogatoires pour leurs montants nets d'impôt.

### (4) MONNAIE ÉTRANGÈRE

La comptabilisation des transactions en monnaie étrangère ainsi que la conversion des états financiers des activités à l'étranger sont traitées par la norme IAS 21 « Effet des variations des cours des monnaies étrangères ».

#### a - Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère, qui sont évalués au coût historique, sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction.

#### b - Etats financiers des activités à l'étranger

Les comptes de toutes les entités du Groupe (aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper inflationniste) dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis en euros, selon les modalités suivantes :

- les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture.
- les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros, en utilisant le cours de change moyen de la période approchant les cours de change aux dates de transaction.
- les écarts de change résultant des conversions sont enregistrés en réserve de conversion, composante distincte des capitaux propres, et dans les intérêts minoritaires.

## (5) PRODUITS DES ACTIVITÉS

Les normes IAS applicables sont l'IAS 18 « Produits des activités ordinaires » et l'IAS 11 « Contrats de construction ».

### a - Faits générateurs

#### Produits

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur. Conformément aux conditions générales de vente, le fait générateur intervient à la date de remise des produits finis au transporteur.

Aucun produit n'est comptabilisé lorsqu'il y a une incertitude significative quant à la recouvrabilité de la contrepartie due ou au retour possible des marchandises en cas de droit d'annulation de la vente et lorsque le Groupe reste impliqué dans la gestion des biens.

#### Contrats de fabrication

Lorsque les produits d'un contrat de fabrication peuvent être estimés de façon fiable, les produits et les coûts du contrat sont comptabilisés dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement du contrat. Le degré d'avancement est évalué par référence au stade de réalisation technique atteint.

Une perte attendue est immédiatement comptabilisée en résultat.

### b - Présentation

Les remises commerciales ainsi que les escomptes de règlement accordés aux clients sont présentés en déduction du chiffre d'affaires. Les dépenses de services après-vente sont également déduites du chiffre d'affaires.

## (6) CHARGES DES CONTRATS DE LOCATION

Les modalités de comptabilisation des charges relatives aux contrats de location sont énoncées dans la norme IAS 17 « Contrats de location ».

### a - Paiements au titre de contrats de location simple

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

### b - Paiements au titre de contrats de location-financement

Les paiements minimaux au titre des contrats de location-financement sont ventilés entre charge financière et amortissement de la dette. La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant, à appliquer au solde de la dette restant due.

## (7) PRÉSENTATION DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ

La présentation du résultat est conforme à la recommandation n° 2004-R.02 du Conseil National de la Comptabilité relative au format de compte de résultat des entreprises sous référentiel comptable international.

### a - Résultat opérationnel courant

Le Groupe utilise le résultat opérationnel courant comme un des indicateurs de performance. Cet agrégat correspond au résultat net avant prise en compte :

- des autres produits et charges opérationnels qui comprennent principalement :
  - des profits et des pertes sur des éléments d'actifs immobilisés,
  - des provisions couvrant d'éventuels événements inhabituels, anormaux et peu fréquents visés dans le cadre conceptuel du référentiel IFRS,
- des éléments de produits et de charges financiers,
- de l'impôt sur le résultat (exigible et différé),
- du résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession.

### b - Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie,
- les produits d'intérêts générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie,
- le résultat de cession d'équivalents de trésorerie
- le coût de l'endettement financier brut, soit les charges d'intérêts sur opérations de financement.

### c - Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent :

- les dividendes,
- les profits et pertes sur cession de titres non consolidés,
- les dépréciations des titres non consolidés
- les produits et les charges d'actualisation à l'exception de ceux relatifs aux avantages du personnel à long terme,
- les autres produits et charges financiers.

## (8) IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La Société a opté pour le régime d'intégration fiscale.

Le périmètre à la clôture de l'exercice est composé par :

Sociétés	Date d'entrée dans le périmètre
POUJOLAT S.A. (Société mère) .....	01 janvier 1998
S.A.S. WESTAFLEX BATIMENT .....	01 janvier 1998
S.A.S. TOLERIE FOREZIENNE .....	01 janvier 1998
S.A. BEIRENS .....	01 janvier 2002

La convention d'intégration fiscale précise que chaque Société supportera la charge d'impôt sur les bénéfices qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale (principe de la neutralité).

Les dispositions relatives à l'impôt sur le résultat sont contenues dans la norme IAS 12.

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement dans les capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôts différés :

- le goodwill non déductible fiscalement,
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable,
- les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Un rapprochement de la charge d'impôt théorique avec la charge d'impôt consolidé est présenté à la note XIV.

#### **(9) RÉSULTAT NET D'IMPÔT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION**

Conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », le Groupe présente sur cette ligne du compte de résultat le résultat des activités abandonnées (somme du résultat après impôt et du résultat de cession).

#### **(10) INTÉRÊTS MINORITAIRES**

Conformément à la norme IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels », les intérêts minoritaires figurent au bilan consolidé sur une ligne spécifique. Ils comprennent notamment :

- leur quote-part dans l'actif net et le résultat net consolidés,

- leur part dans les écarts de conversion résultant de la conversion des comptes des entités étrangères selon la méthode de clôture,
- leur part dans les écarts de réévaluation.

Le compte de résultat enregistre leur quote-part dans le résultat net consolidé.

Les intérêts minoritaires débiteurs sont attribués à la part du Groupe, sauf si les actionnaires minoritaires ont l'engagement et la capacité à couvrir leur quote-part de pertes.

#### **(11) RÉSULTAT NET PAR ACTION**

Le mode de calcul des résultats nets par action est énoncé dans la norme IAS 33.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Les actions ordinaires sont traitées comme dilutives si et seulement si leur conversion en actions ordinaires aurait pour effet de réduire le bénéfice net par action. Le calcul des actions dilutives est réalisé selon la méthode du rachat d'actions.

#### **(12) GOODWILL**

Conformément à la norme IFRS 3, tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition. Lors de la première consolidation des entités acquises après le 1er janvier 2004, le Groupe procède, dans un délai n'excédant pas les douze mois suivant l'acquisition, à l'évaluation de l'ensemble des éléments identifiables (actifs et passifs acquis, passifs éventuels) à la date d'acquisition.

L'excédent du coût d'acquisition des titres sur la quote-part revenant au Groupe dans le total des actifs et passifs acquis et des passifs éventuels valorisés à leur juste valeur est inscrit sous la rubrique « Goodwill ». Chaque goodwill est alloué, au plus tard à la clôture de l'exercice suivant celui de l'acquisition aux différentes unités génératrices de trésorerie bénéficiant du regroupement d'entreprises.

Dans les cas où la part d'intérêts du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels excède le coût du regroupement d'entreprises (goodwill négatif), il est procédé à :

- la vérification de l'identification et de l'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels de l'entité acquise, ainsi que l'évaluation du coût du regroupement d'entreprises,

- la comptabilisation immédiate en résultat de tout excédent résiduel après cette vérification.

Ultérieurement, les goodwill sont évalués à leur coût, diminués des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur. Ces actifs incorporels ne sont plus amortis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel conformément à la norme IAS 36 révisée (voir méthode comptable décrite en (21) de la présente note).

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat, en résultat opérationnel dans les «Autres produits et charges opérationnels».

Pour chacune des acquisitions antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2004, le goodwill a été maintenu à son coût présumé représentant le montant comptabilisé selon le référentiel comptable précédent (règlement n°99-02 du Comité de la Réglementation Comptable).

### **(13) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

La norme applicable concernant les immobilisations incorporelles est la norme IAS 38.

#### **a - Actifs**

Les immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et du cumul des pertes de valeur (voir méthode comptable décrite en (21) de la présente note).

#### **b - Dépenses ultérieures**

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant et si leurs coûts peuvent être évalués de manière fiable. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

#### **c - Amortissements**

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles sauf si elle est indéterminée.

Pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, un test de dépréciation est effectué systématiquement une fois par an au 31 décembre. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties dès qu'elles sont prêtes à être mises en service. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Brevets.....	5 ans
Logiciels.....	4 à 10 ans

### **(14) IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les normes applicables concernant les immobilisations corporelles sont les normes IAS 16 et IAS 17 « Contrats de location ».

#### **a - Actifs dont le Groupe est propriétaire**

Une immobilisation corporelle est évaluée au coût historique comme coût présumé diminué du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et du cumul des pertes de valeur (voir méthode comptable décrite en (21) de la présente note).

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

#### **b - Actifs loués**

Les contrats de location ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location-financement conformément à la norme IAS 17.

#### **Comptabilisation initiale**

Au début de la période de location, les contrats de location-financement sont enregistrés à l'actif et au passif pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminée, chacune, au commencement du contrat de location. Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, est le taux d'intérêt implicite du contrat de location si celui-ci peut être déterminé, sinon le taux d'emprunt marginal du Groupe est utilisé.

#### **Comptabilisation ultérieure**

Les paiements minimaux au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette financière (voir (6) de la présente note).

La méthode d'amortissement et de dépréciation des actifs loués est cohérente avec celle applicable aux actifs amortissables que possèdent le Groupe. La dotation aux amortissements est calculée selon IAS 16 «Immobilisations corporelles». Les dépréciations éventuelles sont déterminées conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » (voir (21) de la présente note).

#### **c - Coûts ultérieurs**

Le Groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et si son coût peut être évalué de manière fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

#### d - Amortissements

L'amortissement est comptabilisé en charges sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle. L'amortissement est principalement calculé suivant la méthode linéaire, une partie des éléments du poste « Matériels et outillages » étant amortie selon le mode dégressif considéré comme l'amortissement économique de ces éléments. Les terrains ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Constructions – Gros oeuvre .....	40 ans
Constructions – Installations générales .....	10 à 15 ans
Matériels et outillages .....	6 à 12 ans
Agencements et aménagements .....	15 ans
Matériels informatiques .....	3 à 7 ans
Matériels de transport .....	4 à 8 ans
Mobiliers et matériels de bureau .....	10 ans

La valeur résiduelle est révisée annuellement, si elle est significative.

#### (15) IMMEUBLES DE PLACEMENT

La définition, la comptabilisation et l'évaluation des immeubles de placement sont énoncées dans la norme IAS 40.

Les immeubles de placement sont les biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital. Initialement, les immeubles de placement sont évalués à leur coût, frais d'acquisition inclus. Le Groupe a retenu l'option d'évaluer et de comptabiliser les immeubles de placement au coût historique amorti, coût d'entrée diminué des amortissements et des provisions (voir (21) de la présente note).

Le montant de la juste valeur des immeubles de placement, correspondant à leur valeur de marché, est communiqué à la note XXII de la présente annexe aux états financiers consolidés.

#### (16) ACTIFS ET PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS

La présentation des actifs et des passifs en éléments courants et non courants est définie par la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ».

Les actifs liés au cycle d'exploitation normal du Groupe hors actifs d'impôts différés, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles et les actifs financiers de transaction constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe hors passifs d'impôts différés ou dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice constituent des éléments courants. Tous les autres passifs sont non-courants.

#### (17) ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les règles concernant les actifs et passifs d'impôts différés sont décrites dans la norme IAS 12 « Impôt sur le résultat ».

L'évaluation des actifs et des passifs d'impôts différés repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il n'est plus désormais probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

L'impôt supplémentaire qui résulte de la distribution de dividendes est comptabilisé lorsque les dividendes à payer sont comptabilisés au passif.

Quelle que soit leur date d'échéance de reversement ou de recouvrement, les passifs et actifs d'impôts différés sont présentés dans les éléments non courants du bilan.

#### (18) ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

Ils regroupent les actifs non courants ou groupes d'actifs qui sont disponibles à la vente et dont la cession est hautement probable.

Les actifs non courants ou groupes d'actifs considérés comme détenus en vue de leur vente sont évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Par ailleurs, ces actifs cessent d'être amortis. Ils sont classés sur une ligne particulière du bilan lorsque leur montant est significatif.

#### (19) STOCKS, EN-COURS DE PRODUCTION ET PRODUITS FINIS

Les règles d'évaluation et de présentation relatives aux stocks, en-cours de production et produits finis sont contenues dans la norme IAS 2.

##### a - Stocks

Les stocks de matières premières sont évalués selon la méthode du coût moyen d'achat pondéré. Le coût comprend les coûts d'acquisition et les coûts encourus pour les amener à l'endroit où ils se trouvent et est minoré des remises commerciales et des escomptes financiers obtenus.

##### b - En-cours de production et produits finis

Les en-cours de production et les produits finis sont valorisés à un coût de revient complet usine qui comprend une quote-part appropriée de frais généraux fondée sur la capacité normale de production. Cette valeur est plafonnée au prix de vente net des frais commerciaux et du résultat opérationnel courant.

### c - Dépréciation

Les stocks, en-cours de production et produits finis sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

## (20) CRÉANCES

### a - Contrats de fabrication

Les contrats de fabrication en cours sont comptabilisés au coût augmenté du montant de la marge (voir méthode décrite en (5) de la présente note) et diminué des pertes attendues et des factures intermédiaires. Les coûts comprennent l'ensemble des coûts directement affectables aux contrats concernés et une quote-part des frais généraux fixes et variables attribuables à l'activité de contrats de construction du Groupe, fondée sur la capacité normale de l'activité.

Les montants bruts dus par les clients ou aux clients, relatifs aux travaux en cours à la clôture, sont présentés sur une seule rubrique du bilan respectivement dans les actifs et passifs courants.

### b - Autres créances clients et autres débiteurs

Les autres créances clients et les autres créances sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti diminué du montant des pertes de valeur (voir méthode comptable décrite en (21) de la présente note).

## (21) DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

Les dispositions relatives à la dépréciation des goodwill, immobilisations corporelles et incorporelles sont décrites dans la norme IAS 36. Les règles d'évaluation des immobilisations financières et des créances émises sont contenues dans la norme IAS 39 « Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation ».

### a - Principes généraux

Les valeurs comptables des actifs du Groupe autres que les actifs d'impôts différés (voir méthode comptable décrite au (17) de la présente note), sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée (voir ci-après).

Le Groupe estime qu'un actif a pu perdre de la valeur en présence notamment des indices internes suivants :

- flux de trésorerie nets actualisés ou les résultats opérationnels générés par l'actif sensiblement plus mauvais que ceux budgétés,
- existence de pertes opérationnelles significatives générées par l'actif.

Pour les goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, la valeur recouvrable est estimée systématiquement chaque année à la date du 31 décembre.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le résultat. La perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif.

### b - Calcul de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable des créances comptabilisées au coût amorti est égale à la juste valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif. Les créances dont l'échéance est proche ne sont pas actualisées.

La valeur recouvrable des autres actifs est la valeur la plus élevée entre leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et leur valeur d'utilité. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché et de la valeur du temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour un actif, qui ne génère pas d'entrée de trésorerie largement indépendante, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Le Groupe considère que la définition des unités génératrices de trésorerie repose essentiellement sur la manière dont la direction gère ses entités en particulier à travers ses différents secteurs d'activité et ses implantations géographiques individuelles. En conséquence, chaque entité juridique constitue une unité génératrice de trésorerie.

### c - Reprise de la perte de valeur

La perte de valeur au titre de prêts et créances comptabilisés au coût amorti est reprise si l'augmentation de la valeur recouvrable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il y a un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

## (22) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Selon l'IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que pour un placement ou d'autres finalités.

Pour qu'un placement puisse être considéré comme un équivalent de trésorerie, il doit être facilement convertible, en un montant de trésorerie connu et être soumis à un risque négligeable de changement de valeur. En conséquence, un placement ne sera normalement qualifié d'équivalent de trésorerie que s'il a une échéance rapprochée, par exemple inférieure ou égale à trois mois à partir de la date d'acquisition.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les OPCVM classés dans la catégorie « monétaire » (Avis de l'Autorité des Marchés Financiers du 9 mars 2006) et les dépôts à vue.

Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

### **(23) TITRES D'AUTOCONTRÔLE**

Conformément à la norme IAS 32 « Instruments financiers – Informations à fournir et présentation », les titres d'auto-contrôle détenus par le Groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres.

### **(24) PROVISIONS**

Les conditions de constitution des provisions sont énoncées dans la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ».

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et, lorsque cela est approprié, les risques spécifiques à l'actif.

#### **a - Garanties**

L'ensemble des productions du Groupe sont couvertes par des garanties spécifiques. Cette obligation ne fait pas l'objet d'une provision dans les comptes consolidés, la totalité de l'engagement étant couvert par des contrats d'assurance.

#### **b - Restructurations**

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque le Groupe a approuvé un plan formalisé et détaillé de restructuration et a, à la date de clôture de l'exercice :

- soit commencé à exécuter le plan,
- soit rendu public le plan.

Les coûts d'exploitation futurs ne sont pas provisionnés.

#### **c - Contrats déficitaires**

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les avantages économiques attendus du contrat par le Groupe sont inférieurs aux coûts inévitables devant être engagés pour satisfaire aux obligations contractuelles.

### **(25) AVANTAGES DU PERSONNEL**

#### **a - Avantages à long terme**

Le traitement de ces avantages est défini par la norme IAS 19 « Avantages au personnel ».

#### **Régimes à cotisations définies**

Les cotisations à payer à un régime de cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

#### **Régimes à prestations définies**

S'agissant des régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestations sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont intégralement comptabilisés en résultat de la période. En effet, le Groupe n'applique pas la méthode du corridor.

La charge de l'exercice, correspondant à la somme du coût des services rendus et du coût de l'actualisation, est entièrement constatée en « Charges de personnel ».

#### **b - Paiements fondés sur des actions**

La norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions », publiée en février 2004, traite des transactions réalisées avec le personnel ou avec d'autres tiers dont le paiement est fondé sur des actions.

Selon l'exception offerte par IFRS 1, seules les options attribuées à compter du 7 novembre 2002 et dont la date d'exercice est postérieure au 31 décembre 2004 doivent obligatoirement être prises en compte.

L'offre d'options d'achat d'actions faite aux salariés du Groupe ayant été réalisée le 22 décembre 2000, il a été décidé de ne pratiquer aucun retraitement dans les comptes consolidés.

En application de la norme IAS 33 « Résultat par action », le calcul du résultat net dilué par action est réalisé en prenant en compte l'incidence dilutive de ces plans.

#### (26) PASSIFS ÉVENTUELS

Selon la norme IAS 37, un passif éventuel est :

- une obligation potentielle, résultant d'évènements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs évènements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Groupe,
- une obligation actuelle résultant d'évènements passés, mais qui n'est pas comptabilisée car ne répondant pas aux critères de comptabilisation :
  - soit il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation
  - soit le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Une information sur cette obligation est fournie dans les notes annexes des états financiers de chacun des exercices concernés. Toutefois, conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », les passifs éventuels dont le montant de l'obligation peut être évalué avec une fiabilité suffisante sont comptabilisés à leur juste valeur séparément du goodwill selon la méthode de l'acquisition.

#### (27) EMPRUNTS PORTANT INTERETS

Selon la norme IAS 39, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée du montant des coûts de transaction attribuables. Suite à la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti. La différence entre le coût et la valeur de remboursement est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée des emprunts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### (28) DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

En application de la norme IAS 39, les dettes fournisseurs et autres créiteurs sont évalués à la juste valeur lors de comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

#### (29) INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle relève de l'application de la norme IAS 14. Un secteur est une composante distincte du Groupe qui est engagée soit dans la fourniture de produits ou services liés (secteur d'activité), soit dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier (secteur géographique) et qui est exposé à des risques et une rentabilité différents de ceux des autres secteurs.

## NOTE II - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Sociétés	Pays	% contrôle	% intérêts	Méthode de consolidation
POUJOLAT S.A.	France	100,00%	100,00 %	Consolidante
S.A. POUJOLAT	Belgique	62,22 %	62,22 %	Intégration globale
S.A. POUJOLAT BELUX	Belgique	99,95 %	62,18 %	Intégration globale
S.A.S. TOLERIE FOREZIENNE	France	99,99 %	99,99 %	Intégration globale
POUJOLAT SRL	Italie	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
S.A.S. WESTAFLEX BATIMENT	France	99,62 %	99,62 %	Intégration globale
POUJOLAT UK Ltd	Royaume-Uni	98,74 %	98,74 %	Intégration globale
POUJOLAT BV	Pays-Bas	80,00 %	80,00 %	Intégration globale
S.A. BEIRENS	France	99,99 %	99,99 %	Intégration globale
POUJOLAT Sp. z o.o.	Pologne	99,99 %	99,99 %	Intégration globale
S.A.R.L. QUALITY BUCHES	France	25,00 %	25,00 %	Mise en équivalence

Les variations de périmètre de l'exercice sont :

- Westaflex Bâtiment : acquisition complémentaire portant le pourcentage de contrôle de 99,48 % à 99,62 %
- Quality Bûches : acquisition de 25 % du capital en novembre 2006.

## NOTE III - INFORMATION SECTORIELLE

### (1) par zone géographique

Les activités opérationnelles du Groupe sont organisées par zones géographiques. Aussi, l'information sectorielle de premier niveau est communiquée selon ce critère.

(en millier d'euros)	2006				2005			
	France	Hors France	Elimination inter secteur	TOTAL	France	Hors France	Elimination inter secteur	TOTAL
Chiffre d'affaires	108 652	11 375	(20 062)	99 965	91 161	9 491	(16 525)	84 127
Résultat opérationnel	7 804	116		7 920	6 776	121		6 897
Résultat net	4 608	241		4 849	4 101	96		4 197
Investissements de l'année								
Immobilisations incorporelles	100			100	127	3		130
Immobilisations corporelles								
Terrains	1 602			1 602	80			80
Constructions	5 918	15		5 933	563			563
Instal. Techniques, mat. Et out. Indust.	2 858	165		3 023	1 544	59		1 603
Autres immobilisations corporelles	378	54		432	411	90		501
<b>TOTAL</b>	<b>10 856</b>	<b>234</b>		<b>11 090</b>	<b>2 725</b>	<b>152</b>		<b>2 877</b>
Immobilisations nettes								
Immobilisations incorporelles	785	5		790	888	13		901
Immobilisations corporelles								
Terrains	2 332	440		2 772	877	438		1 315
Constructions	15 190	1 344		16 534	11 874	1 387		13 261
Instal. Techniques, mat. Et out. Indust.	5 223	369		5 592	4 273	313		4 586
Autres immobilisations corporelles	1 401	137		1 538	1 296	146		1 442
Immobilisations en cours	328			328	306			306
Avances et acomptes	680			680	189			189
<b>TOTAL</b>	<b>25 939</b>	<b>2 295</b>		<b>28 234</b>	<b>19 703</b>	<b>2 297</b>		<b>22 000</b>
Dettes								
Autres passifs non courants	16 723	7		16 730	11 795	20		11 815
Fournisseurs	11 156	809		11 965	8 926	591		9 517
Autres dettes	10 992	498		11 490	8 307	517		8 824
Autres passifs courants	19 281	109		19 390	13 582	33		13 615

## (2) Par secteur d'activité

L'information sectorielle de second niveau imposée par la norme IAS 14 est présentée ci-dessus de façon simplifiée, par famille de produits. La répartition du total des actifs par famille de produits n'est pas fournie à ce niveau car l'utilisation de ces actifs n'est pas spécifique à l'une et/ou l'autre des familles de produits présentées ci-dessous.

(en millier d'euros)	2006						2005					
	Sorties de toit et accessoires	Conduits à double paroi isolés	Conduits à simple paroi et conduits flexibles	Conduits industriels	Autres	TOTAL	Sorties de toit et accessoires	Conduits à double paroi isolés	Conduits à simple paroi et conduits flexibles	Conduits industriels	Autres	TOTAL
Chiffre d'affaires	16 283	42 803	20 352	10 187	10 340	99 965	13 034	33 293	19 785	8 351	9 664	84 127

## COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

### NOTE IV - CHIFFRE D'AFFAIRES

(en milliers d'euros)	2006	2005
Ventes France .....	87 638	73 472
Ventes export .....	12 327	10 655
Total .....	99 965	84 127

### NOTE V - ACHATS CONSOMMÉS

(en milliers d'euros)	2006	2005
Marchandises (y compris variation de stocks) .....	(3 608)	(3 140)
Matières premières (y compris variation de stocks) ...	(28 332)	(23 117)
Autres achats et charges externes .....	(22 884)	(21 600)
Total .....	(54 824)	(47 857)

### NOTE VI - FRAIS DE PERSONNEL

(en milliers d'euros)	2006	2005
Rémunérations .....	(22 628)	(18 443)
Charges sociales .....	(8 440)	(7 166)
Participation .....	(711)	(385)
Indemnités de fin de carrière .....	(101)	(40)
Total .....	(31 880)	(26 034)

### NOTE VII - AUTRES CHARGES

(en milliers d'euros)	2006	2005
Concession de brevet .....	(51)	(53)
Pertes sur créances irrécouvrables .....	(77)	(85)
Ecart de conversion sur résultat des filiales étrangères .....	-	(5)
Charges diverses de gestion courante .....	(56)	(40)
Total .....	(184)	(183)

### NOTE VIII - IMPÔTS ET TAXES

(en milliers d'euros)	2006	2005
Taxe professionnelle .....	(1 147)	(1 138)
Impôts fonciers .....	(320)	(240)
Autres taxes .....	(845)	(646)
Total .....	(2 312)	(2 024)

### NOTE IX - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

(en milliers d'euros)	2006	2005
Immobilisations incorporelles .....	(216)	(200)
Immobilisations corporelles (y compris les immeubles de placement) .....	(3 626)	(2 853)
Total .....	(3 842)	(3 053)

## NOTE X - DOTATIONS / REPRISES DE PROVISIONS

(en milliers d'euros)	2006	2005
<b>Dotations de l'exercice</b> .....	<b>(394)</b>	<b>(311)</b>
Sur stocks et en-cours .....	(382)	(165)
Sur comptes clients .....	(12)	(86)
Pour risques et charges .....	-	(60)
<b>Reprises sur l'exercice</b> .....	<b>267</b>	<b>219</b>
Sur stocks et en-cours .....	176	79
Sur comptes clients .....	91	95
Pour risques et charges .....	-	45
<b>Total</b> .....	<b>(127)</b>	<b>(92)</b>

## NOTE XI - AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

(en milliers d'euros)	2006	2005
Résultat de cessions d'actifs .....	63	58
Dépréciation d'immobilisations corporelles .....	(600)	(700)
<b>Total</b> .....	<b>(537)</b>	<b>(642)</b>

## NOTE XII - COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

(en milliers d'euros)	2006	2005
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie .....	632	454
Frais financiers sur emprunts .....	(711)	(511)
Frais financiers sur découverts bancaires .....	(447)	(400)
Frais financiers sur location-financement .....	(32)	(36)
<b>Total</b> .....	<b>(558)</b>	<b>(493)</b>

## NOTE XIII - AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

(en milliers d'euros)	2006	2005
Différences de change .....	-	39
Autres .....	105	68
<b>Total</b> .....	<b>105</b>	<b>107</b>

## NOTE XIV - IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

(1) Ventilation de la charge d'impôt

(en milliers d'euros)	2006	2005
Impôts exigibles .....	(2 720)	(2 196)
Impôts différés .....	103	119
<b>Total</b> .....	<b>(2 617)</b>	<b>(2 077)</b>

(2) Réconciliation entre la charge d'impôt théorique et le taux effectif d'impôt consolidé

(en milliers d'euros)	2006	2005
Charge d'impôt théorique (*) .....	(2 548)	(1 927)
Variation des impôts différés .....	192	112
Différences permanentes .....	(64)	(72)
Différences temporaire .....	(3)	(129)
Utilisation des déficits antérieurs .....	-	19
Effet des différences de taux d'imposition .....	22	10
Effet des résultats des sociétés étrangères .....	(68)	(97)
Autres variations .....	(148)	7
Charge d'impôt consolidée .....	(2 617)	(2 077)

(\*) Calculée sur la base du résultat net avant impôt en fonction du taux légal applicable en France.

## NOTE XV - RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Il correspond à la quote-part de résultat dans la S.A.R.L. QUALITY BUCHES depuis la date de son acquisition soit -1 millier d'euros.

## NOTE XVI - INTÉRÊTS MINORITAIRES

(en milliers d'euros)	2006	2005
S.A.S. WESTAFLEX BATIMENT .....	2	4
S.A. POUJOLAT BELGIQUE .....	3	-
S.A. BELUX .....	134	123
POUJOLAT BV .....	14	12
<b>Total</b> .....	<b>153</b>	<b>139</b>

La monnaie de fonctionnement de toutes ces filiales est l'euro.

## NOTE XVII - RÉSULTAT NET PAR ACTION

Il représente 9,76 euros par action au 31 décembre 2006 contre 7,56 euros par action sur l'exercice précédent.

Le nombre d'actions retenues pour le calcul est le suivant :

	2006	2005
Nombre d'actions émises .....	489 750	489 750
Nombre d'actions d'autocontrôle (*) .....	8 602	14 422
Nombre moyen d'actions .....	481 148	475 328

(\*) Une offre d'options d'achats d'actions a été faite aux salariés de la Société et de certaines de ses filiales, titulaires au 22 décembre 2000 d'un contrat à durée indéterminée et qui n'étaient pas à cette date en période de préavis de licenciement ou de démission. Le bénéfice de cette offre de 20 actions par salarié était conditionné

par leur présence au 22 décembre 2005.

La période de souscription effective, ouverte depuis le 22 décembre 2005 pour une période d'1 an, a donné lieu à la levée de 5 820 actions. 291 salariés bénéficiaires ont donc souscrit à cette offre. Les titres d'autocontrôle détenus par la Société ont été imputés sur les réserves consolidées pour 224 milliers d'euros au 31 décembre 2006 et 369 milliers d'euros au 31 décembre 2005.



## BILAN ACTIF CONSOLIDÉ

### NOTE XVIII – GOODWILL

Les valeurs brutes de chacun des goodwill sont nulles aux 31 décembre 2005 et 2006, étant totalement amortis à la date de transition aux IFRS.

Pour mémoire les valeurs brutes dans l'ancien référentiel se présentaient comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2006	2005
S.A. POUJOLAT .....	14	14
S.A.S. TOLERIE FOREZIENNE .....	349	349
S.A.S. WESTAFLEX BATIMENT .....	1 033	1 033
S.A. BEIRENS (*).....	168	168
POUJOLAT UK Ltd.....	12	12
S.A. Pougoulat BELUX (*).....	71	71
POUJOLAT SP. Z O.O. ....	12	12
Total.....	1 659	1 659

A l'exception du goodwill sur la participation dans POUJOLAT Sp. z o.o. amorti en totalité lors de l'exercice d'acquisition, les goodwill ont été amortis sur 5 ans.

(\*) Pour ces deux sociétés il s'agit d'un reclassement de fonds commerciaux acquis.

### NOTE XIX - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

*(en milliers d'euros)*

2006 2005

<b>Valeur brute à l'ouverture de l'exercice</b> .....	1 825	1 802
- Acquisitions.....	123	141
- Sorties .....	(6)	(118)
- Effets des variations de change .....	-	-
<b>Valeur brute à la clôture de l'exercice</b> .....	1 942	1 825
<b>Amortissements à l'ouverture de l'exercice</b> ... ..	(924)	(817)
- Dotations .....	(233)	(201)
- Sorties .....	5	94
- Effets des variations de change .....	-	-
<b>Amortissements à la clôture de l'exercice</b> ... ..	(1 152)	(924)
Valeur nette à l'ouverture de l'exercice .....	901	985
Valeur nette à la clôture de l'exercice .....	790	901

L'ensemble de ces immobilisations est constitué de logiciels informatiques acquis, ayant une durée d'utilité déterminée. Il n'a été décelé aucun indice susceptible d'indiquer qu'une immobilisation incorporelle a subi une perte de valeur à la clôture de chacun des exercices.

## NOTE XX - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2006					2005				
	Terrains Constr.	Inst. Techniques Mat. industriels	Immobilisations en cours	Autres	Total	Terrains Constr.	Inst. Techniques Mat. industriels	Immobilisations en cours	Autres	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>										
<b>Valeur brute à l'ouverture de l'exercice</b>	21 377	20 521	306	4 095	46 299	20 884	18 299	997	3 762	43 942
- Acquisitions	7 737	2 784	488	2 141	13 150	460	2 267	306	692	3 725
- Sorties	(1 153) (*)	(1 198)	(466)	(1 266)	(4 083)	(23)	(63)	(997)	(363)	(1 446)
- Effets des variations de change	8	6	-	2	16	56	18	-	4	78
<b>Valeur brute à la clôture de l'exercice</b>	27 969	22 113	328	4 972	55 382	21 377	20 521	306	4 095	46 299
<b>Amortissements à l'ouverture de l'exercice</b>	(7 501)	(15 935)	-	(2 464)	(25 900)	(5 939)	(14 531)	-	(2 171)	(22 641)
- Dotations	(1 785)	(1 751)	-	(651)	(4 187)	(1 584)	(1 431)	-	(537)	(3 552)
- Sorties	623 (*)	1 168	-	361	2 152	22	32	-	245	299
- Effets des variations de change	-	(3)	-	-	(3)	-	(5)	-	(1)	(6)
<b>Amortissements à la clôture de l'exercice</b>	(8 663)	(16 521)	-	(2 754)	(27 935)	(7 501)	(15 935)	-	(2 464)	(25 900)
Valeur nette à l'ouverture de l'exercice	28 878	36 456	306	6 559	20 399	26 823	32 830	997	5 933	21 301
Valeur nette à la clôture de l'exercice	19 306	5 592	328	2 218	27 444	28 878	36 456	306	6 559	20 399

(\*) correspond au reclassement d'un bâtiment en « Actifs non courants destinés à être cédés »

Les acquisitions de l'exercice concernent principalement :

- l'acquisition d'un bâtiment industriel près de Châteauroux (36), dédié à la logistique Groupe et au recentrage des activités de la S.A. BEIRENS
- l'acquisition d'un bâtiment situé à Guilford (Royaume-Uni) destiné au développement de la société POUJOULAT UK Ltd.

Au 31 décembre 2006 un indice de perte de valeur a été constaté sur des actifs immobiliers situés dans l'Indre (36). La provision calculée pour un montant de 600 milliers d'euros figure au compte de résultat en « Autres produits et charges opérationnels ». Ce montant correspond à la différence entre la valeur d'expertise du bien et sa valeur nette comptable.

## NOTE XXI TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

Ils correspondent à la quote-part de situation nette au 31 décembre 2006, détenue dans la S.A.R.L. QUALITY BUCHES soit 9 milliers d'euros.

## NOTE XXII - IMMEUBLES DE PLACEMENT

(en milliers d'euros)	2006				2005			
	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes	Justes valeurs	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes	Justes valeurs
Terrains .....	15	-	15	} 83	15	-	15	} 123
Constructions .....	59	(59)	-		59	(15)	44	
Total .....	74	(59)	15	83	74	(15)	59	123

La juste valeur correspond à la valeur du marché du bien après valorisation par expertise externe.

## NOTE XXIII - ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

(en milliers d'euros)	2006					2005				
	Ouverture exercice	Produits	Capitaux propres	Effet change	Clôture exercice	Ouverture exercice	Produits	Capitaux propres	Effet change	Clôture Exercice
Actifs d'impôts différés .....	7	246	-	-	253	3	5	(1)	-	7

## NOTE XXIV - AUTRES ACTIFS NON COURANTS

(en milliers d'euros)	2006	2005
Actifs financiers .....	68	50
Créances à plus d'un an .....	30	-
Personnel et organismes sociaux .....	-	44
<b>Total .....</b>	<b>98</b>	<b>94</b>

## NOTE XXV ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

La société S.A. BEIRENS qui recentre ses activités industrielles sur un bâtiment mieux adapté à son développement, a signé le 12 février 2007 « une lettre d'engagement » portant sur la cession d'un de ses bâtiments actuels. La promesse d'acquisition de cet ensemble a été arrêté pour un montant de 530 milliers d'euros. Ces éléments justifient le reclassement en actifs non courants destinés à être cédés.

## NOTE XXVI - STOCKS ET EN-COURS

(en milliers d'euros)	2006			2005		
	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes
Matières premières .....	10 001	(33)	9 968	6 153	(34)	6 119
En-cours de production de biens .....	2 847	-	2 847	2 471	-	2 471
Produits intermédiaires et finis .....	6 753	(175)	6 578	5 565	(73)	5 492
Marchandises .....	4 594	(197)	4 397	3 361	(91)	3 270
<b>Total .....</b>	<b>24 195</b>	<b>(405)</b>	<b>23 790</b>	<b>17 550</b>	<b>(198)</b>	<b>17 352</b>

## NOTE XXVII – CLIENTS

(en milliers d'euros)	2006	2005
Clients et comptes rattachés .....	36 675	31 370
<i>Dont en-cours commande valorisées à l'avancement .....</i>	<i>124</i>	<i>111</i>
Créances douteuses .....	303	406
Provisions pour créances douteuses .....	(359)	(357)
<b>Total .....</b>	<b>36 619</b>	<b>31 419</b>

## NOTE XXVIII - AUTRES CRÉANCES

(en milliers d'euros)	2006	2005
Personnel et organismes sociaux .....	198	124
Créances fiscales .....	1 560	910
Créances diverses .....	491	276
Charges constatées d'avance .....	766	659
<b>Total .....</b>	<b>3 015</b>	<b>1 969</b>

## NOTE XXIX - AUTRES ACTIFS COURANTS

(en milliers d'euros)	2006	2005
Actifs financiers à moins d'un an .....	62	61
<b>Total .....</b>	<b>62</b>	<b>61</b>

## NOTE XXX - TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	2006	2005
Trésorerie et équivalents de trésorerie (ACTIF) .....	3 442	3 226
Trésorerie et équivalents de trésorerie (PASSIF)		
(compris dans la rubrique « Autres passifs courants ») .....	(15 053)	(9 873)
Trésorerie nette / Tableau des flux de trésorerie .....	(11 611)	(6 647)

## BILAN PASSIF CONSOLIDÉ

### NOTE XXXI - CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE

#### (1) Détail des capitaux propres

(en milliers d'euros)	2006	2005
Capital de POUJOLAT S.A. ....	12 000	12 000
Réserve légale de POUJOLAT S.A. ....	1 200	1 200
Titres d'autocontrôle .....	(224)	(369)
Autres réserves et résultat sociaux de POUJOLAT S.A. ....	16 363	13 882
Autres réserves et résultats consolidés .....	3 548	1 897
Réserves de conversion .....	201	195
Intérêts minoritaires .....	1 217	1 069
<b>Total .....</b>	<b>34 305</b>	<b>29 874</b>

Le capital social est constitué de 489 750 actions, émises et entièrement libérées, au nominal de 24,50 euros.

#### (2) Réserves de conversion

(en milliers d'euros)	2006	2005
Total .....	201	195

#### (3) Intérêts minoritaires

(en milliers d'euros)	2006	2005
S.A.S. WESTAFLEX BATIMENT .....	13	17
S.A. POUJOLAT Belgique .....	536	533
S.A. Poujolat BELUX .....	627	492
POUJOLAT BV .....	41	27
<b>Total .....</b>	<b>1 217</b>	<b>1 069</b>

A la clôture de l'exercice 2006, les 8 602 titres d'autocontrôle détenus par POUJOLAT S.A. ont été imputés sur les réserves consolidées pour un montant de 224 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2005, l'imputation sur les réserves consolidées représentait 369 milliers d'euros correspondant à 14 422 titres d'autocontrôle. Il n'y a eu aucune nouvelle action émise en 2005 et 2006.

## NOTE XXXII – PROVISIONS

(en milliers d'euros)	A l'ouverture de l'exercice 2006	Augmentations	Diminutions	A la clôture de l'exercice 2006
Engagements de retraite	992	101	-	1 093
Autres provisions	132	167	(4)	295
<b>TOTAL</b>	<b>1 124</b>	<b>268</b>	<b>(4)</b>	<b>1 388</b>

(en milliers d'euros)	A l'ouverture de l'exercice 2005	Augmentations	Diminutions	A la clôture de l'exercice 2005
Engagements de retraite	952	40	-	992
Autres provisions	122	60	(50)	132
<b>TOTAL</b>	<b>1 074</b>	<b>100</b>	<b>(50)</b>	<b>1 124</b>

Détails des IFC :

Les provisions pour indemnités de fin de carrière sont évaluées conformément aux dispositions de la convention collective de la métallurgie. L'estimation de l'engagement prend en compte les modalités et hypothèses suivantes :

- méthode de calcul utilisée : unités de crédit projetées
- mode d'acquisition : prorata temporis
- personnel concerné : ensemble des salariés
- âge de départ à la retraite : 60 à 63 ans (60 à 62 ans au 31 décembre 2004)
- taux d'actualisation : 4,25 % y compris inflation (4,5% au 31 décembre 2004)
- taux de progression des salaires : 2 % (inchangé par rapport au 31 décembre 2004)
- taux moyen de charges sociales : 40 % (inchangé par rapport au 31 décembre 2004)
- table de mortalité : tables prospectives par génération (inchangée par rapport au 31 décembre 2004)

Elles sont inscrites au passif des états financiers consolidés et figurent dans la rubrique « Provision » pour leur montant brut.

(en milliers d'euros)	A l'ouverture de l'exercice 2006	Augmentations	Diminutions	A la clôture de l'exercice 2006
Montant brut	992	101	-	1 093
Impôt différé	336	29	-	365
<b>Montant net</b>	<b>656</b>	<b>72</b>	<b>-</b>	<b>728</b>

(en milliers d'euros)	A l'ouverture de l'exercice 2005	Augmentations	Diminutions	A la clôture de l'exercice 2005
Montant brut	952	40	-	992
Impôt différé	327	9	-	336
<b>Montant net</b>	<b>625</b>	<b>31</b>	<b>-</b>	<b>656</b>

## NOTE XXXIII - PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

(en milliers d'euros)	2006					2005				
	Ouverture exercice	Charges	Capitaux propres	Effet change	Clôture exercice	Ouverture exercice	Charges	Capitaux propres	Effet change	Clôture exercice
Passifs d'impôts différés	718	56	25	-	799	863	(145)	-	-	718

## NOTE XXXIV - AUTRES PASSIFS NON COURANTS

(en milliers d'euros)	2006	2005
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit . . . . .	15 132 . . . . .	10 446
Dettes fiscales et sociales à plus d'un an . . . . .	653 . . . . .	353
Emprunts et dettes financières divers . . . . .	945 . . . . .	1 016
<b>Total . . . . .</b>	<b>16 730 . . . . .</b>	<b>11 815</b>

## NOTE XXXV – FOURNISSEURS

(en milliers d'euros)	2006	2005
Fournisseurs et comptes rattachés . . . . .	11 965 . . . . .	9 517
<b>Total . . . . .</b>	<b>11 965 . . . . .</b>	<b>9 517</b>

## NOTE XXXVI - AUTRES DETTES

(en milliers d'euros)	2006	2005
Dettes fiscales et sociales . . . . .	9 885 . . . . .	8 019
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés . . . . .	342 . . . . .	217
Produits constatés d'avance . . . . .	498 . . . . .	138
Dettes diverses . . . . .	765 . . . . .	450
<b>Total . . . . .</b>	<b>11 490 . . . . .</b>	<b>8 824</b>

## NOTE XXXVII - AUTRES PASSIFS COURANTS

(en milliers d'euros)	2006	2005
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à moins d'un an . . . . .	19 390 . . . . .	13 615
<b>Total . . . . .</b>	<b>19 390 . . . . .</b>	<b>13 615</b>

## AUTRES INFORMATIONS

### NOTE XXXVIII - PASSIFS ÉVENTUELS

Selon la norme IAS 37, lorsque le montant d'une obligation potentielle, résultant d'événements passés, ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante, aucune provision n'est constituée.

#### (1) Contentieux social

Un contentieux social est né à la fin de l'exercice 2004. La Cour d'Appel a rendu en février 2007 une décision confirmant le jugement de première instance qui condamnait le Groupe.

Les sommes demandées ont été provisionnées en totalité au 31 décembre 2006.

Une action devant la Cour de Cassation a été lancée pour un des litiges.

#### (2) « Cotisation amiante »

L'institution en décembre 2004 d'une allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante crée une nouvelle obligation pour le Groupe envers ses salariés ou anciens salariés qui en sont bénéficiaires.

Le Groupe est exonéré pour chaque premier bénéficiaire admis à ce dispositif de préretraite au cours d'une année civile. Par ailleurs, la contribution est plafonnée à :

- 2 millions d'euros par an et par salarié,
- 2,5 % de la masse salariale de l'exercice N-2.

En raison de l'application récente de cette disposition, le Groupe ne dispose pas d'éléments suffisamment fiables permettant d'évaluer le montant de l'engagement correspondant, en fonction notamment de la probabilité que les salariés se réclament bénéficiaires de cette mesure.

En conséquence, il a été considéré que cette obligation potentielle, résultant d'événements passés, constituait au sens de la norme IAS 37 un passif éventuel non comptabilisé, son montant ne pouvant être évalué avec une fiabilité suffisante, tant à la clôture 2006 qu'à celle de l'exercice 2005.

#### (3) Droit individuel à la formation

Conformément aux dispositions de la Loi n°2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle, les entités françaises du Groupe accordent à leurs salariés un droit individuel de formation d'une durée de vingt heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de six ans.

Au terme de ce délai et à défaut de son utilisation, l'ensemble des droits restera plafonné à cent-vingt heures.

Aucune charge n'a été comptabilisée dans les résultats des exercices 2006 et 2005, en application de l'avis n°2004-F du 13 octobre 2004 du Comité d'Urgence du Conseil National de la Comptabilité.

Le nombre d'heures de droit individuel à la formation s'élève à 33 712 heures au 31 décembre 2006.

### NOTE XXXIX - ENGAGEMENTS HORS BILAN

(En milliers d'euros)

Dettes garanties par des sûretés réelles .....	8 318
Engagement au titre des contrats de location .....	1 030
Dont :	
à moins d'un an .....	551
à plus d'un an .....	479

### NOTE XL - EFFECTIF AU 31/12/06 DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Employés et cadres .....	277
Ouvriers .....	584
Représentants .....	53
Intérimaires .....	16
<b>Total .....</b>	<b>930</b>

### NOTE XLI - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Toutes les transactions, soldes et résultats internes entre parties liées, ont été retraitées dans les états financiers consolidés à l'exception de celles relatives à la société Quality Bûches entrée dans le périmètre au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2006. Elle a été intégrée par mise en équivalence.

### NOTE XLII - FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et de développement concernent les tubages métalliques et sont pris en charge sur l'exercice au cours duquel les dépenses sont engagées. Pour l'exercice 2006, elles s'élèvent à 595 milliers d'euros.

### NOTE XLIII - INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

La Société est soumise à un contrôle rigoureux de ses installations industrielles qui aboutit à la délivrance d'une autorisation d'exploiter. L'activité de l'entreprise génère de faibles impacts sur l'environnement et toutes les mesures sont prises afin d'en assurer une préservation optimale.

Au titre de l'exercice 2006, les dépenses suivantes ont été engagées :

(en milliers d'euros)	Charges	Dépenses capitalisées	Total
- Enlèvement et retraitement des déchets .....	195	-	195
- Analyse sur les rejets d'eaux et atmosphériques .....	2	-	2
<b>Total .....</b>	<b>197</b>	<b>-</b>	<b>197</b>

L'exploitation actuelle des installations n'ayant pas d'impact significatif sur l'environnement; aucun sinistre n'étant survenu ; il n'a pas été constaté de passif environnemental.

### NOTE XLIV - RÉMUNÉRATIONS ACCORDÉES AUX ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION (en milliers d'euros)

Pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 29 juin 2006, la répartition est la suivante :

Organes d'administration .....	91
Organes de direction .....	23

Pour la période allant du 30 juin 2006 au 31 décembre 2006, la répartition est la suivante :

Organe de surveillance .....	45
Organe de direction .....	190

### NOTE XLV - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

POUJOLAT S.A. crée, en collaboration avec un partenaire local, une filiale commerciale en Turquie, dans la banlieue d'Istanbul. Cette Société dont POUJOLAT est majoritaire sera opérationnelle fin avril 2007.

Le premier trimestre 2007 confirme le contexte d'augmentation des prix des matières premières constaté en 2006.

# RAPPORT DE GESTION DU GROUPE ET DE POUJOLAT S.A.

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et de la Loi sur les sociétés commerciales afin de vous présenter le compte-rendu de la gestion du Groupe et de la société POUJOLAT S.A. au cours de l'exercice 2006, et soumettre à votre approbation les comptes annuels de la société POUJOLAT S.A.

## A. RAPPORT DE GESTION DU GROUPE

### 1. FAITS MARQUANTS ET ACTIVITÉ DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2006

Leader européen, le groupe POUJOLAT conçoit et fabrique des conduits métalliques et des sorties de toit.

En 2006, le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 99 965 milliers d'euros contre 84 127 milliers d'euros pour 2005, soit une augmentation de 18,8 %.

L'export est en progression (12 327 milliers d'euros en 2006 pour 10 655 milliers d'euros en 2005) et représente 12,3 % du chiffre d'affaires consolidé.

Cette progression est due principalement aux croissances de nos filiales au Royaume-Uni et en Belgique et au développement de nouveaux marchés.

La ventilation du chiffre d'affaires export est la suivante :  
(en milliers d'euros)

	2006	2005
BELGIQUE . . . . .	4 166	3 721
ROYAUME - UNI . . . . .	3 633	2 862
ITALIE . . . . .	527	517
PAYS-BAS . . . . .	1 283	1 356
POLOGNE . . . . .	855	613
AUTRES PAYS DE LA CEE . . . . .	1 401	997
AUTRES PAYS HORS CEE . . . . .	462	589

Le résultat opérationnel courant ressort à 8 457 milliers d'euros pour 2006 (6 839 milliers d'euros en 2005) soit une hausse de 23,6 %.

Le résultat opérationnel s'élève à 7 920 milliers d'euros (6 197 milliers d'euros en 2005), en hausse de 27,8 %.

Le résultat avant impôts est de 7 466 milliers d'euros pour 2006 (5 811 milliers d'euros en 2005), soit une hausse de 28,5 %.

Le résultat net part du Groupe ressort à 4 696 milliers d'euros pour 2006 (3 595 milliers d'euros pour 2005) et représente 4,7 % du chiffre d'affaires consolidé.

L'actif immobilisé net se situe à 28 258 milliers d'euros en 2006 contre 21 359 milliers d'euros en 2005.

Les acquisitions de l'exercice concernent principalement :

(en milliers d'euros)

**Immobilisations incorporelles** . . . . . 100

#### Immobilisations corporelles

- Terrains et aménagements . . . . . 1 602

- Bâtiments et agencements . . . . . 5 933

- Matériels et outillages . . . . . 3 023

- Autres immobilisations corporelles . . . . . 432

**Total** . . . . . **11 090**

## 2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION 2006

Sociétés intégrées globalement :

<b>POUJOLAT S.A., société mère</b>	<b>France</b>
1. S.A. POUJOLAT	Belgique
2. S.A. POUJOLAT BELUX	Belgique
3. S.A.S. TOLERIE FOREZIENNE	France
4. POUJOLAT Srl	Italie
5. S.A.S WESTAFLEX BATIMENT	France
6. POUJOLAT UK Ltd	Royaume-Uni
7. POUJOLAT BV	Pays-Bas
8. S.A. BEIRENS	France
9. POUJOLAT Sp. z o.o.	Pologne

Société mise en équivalence :

10. S.A.R.L. QUALITY BUCHES	France
-----------------------------	--------

## 3. ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES, DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Le groupe POUJOLAT présente, en 2006, un niveau de risque inférieur à celui de 2005, l'année 2005 ayant déjà marqué un progrès sensible sur 2004.

Au niveau du passif du bilan, la part des dettes à plus d'un an progresse légèrement mais reste dans des proportions raisonnables (inférieur à 50 % des fonds propres). Cet endettement a pour contrepartie d'importants investissements immobiliers et industriels tournés vers la croissance, l'efficacité et l'innovation. Le niveau des dettes fournisseurs reste très faible. L'incidence est due à la politique de règlement comptant avec escomptes, avec comme impact direct une bonification du résultat financier.

Au niveau de l'actif du bilan, les immobilisations financières font l'objet d'une attention particulière. Le niveau de risque lié aux créances clients est très faible, ces dernières étant systématiquement contrôlées et assurées.

Les stocks présentent peu de risque (produits non périssables) et sont suivis rigoureusement.

Au niveau social, le Groupe poursuit son effort de formation et met en œuvre un programme de prévention visant à améliorer la sécurité. Les investissements sont orientés dans ce sens.

Au niveau environnemental, nous continuons une démarche d'amélioration continue (recherche, collecte, retraitement des déchets) visant à diminuer l'impact de nos activités sur le milieu naturel.

La société POUJOLAT a engagé, pour concrétiser ces efforts, une certification environnementale ISO 14001.

Au niveau de l'exploitation, nous avons constaté fin 2006, un renchérissement sensible des matières premières lié à des cours de certains alliages et à des sous-capacités de certains fournisseurs. Notre partenariat de longue date avec ces derniers nous assure un approvisionnement régulier et en quantité suffisante. Nous n'avons pas eu à déplorer de rupture d'approvisionnement.

## 4. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Le groupe POUJOLAT a une activité de recherche et développement qui concerne les tubages métalliques et les systèmes d'évacuation de fumée de nouvelle génération. Les dépenses de l'exercice ressortent à 595 milliers d'euros et sont comptabilisées en charges.

## 5. PERSPECTIVES DES FILIALES CONSOLIDÉES

- La société WESTAFLEX BATIMENT prévoit une croissance de l'ordre de 10 % et une rentabilité en repli du fait de l'inflation des matières premières.
- La société TOLERIE FOREZIENNE prévoit une croissance de 15 % et un maintien de sa rentabilité à bon niveau.
- La société BEIRENS prévoit une croissance de son activité supérieure à 10 %. Son résultat devrait progresser malgré un fort niveau d'investissement.
- La société POUJOLAT BELUX prévoit une croissance de l'ordre de 10 % tant en terme d'activité que de résultat.
- La société POUJOLAT UK prévoit une croissance de chiffre d'affaires supérieure à 15 % et un résultat en progression sensible.
- La société POUJOLAT BV prévoit une croissance supérieure à 10 % et un maintien de sa rentabilité à bon niveau.
- La société POUJOLAT Sp. z o.o. a pour objectif une forte croissance de son activité et un résultat proche de l'équilibre.
- La société POUJOLAT Srl doit maintenir le développement de ses activités sur le même rythme que durant les premiers mois de l'exercice 2007, tout en maintenant ses marges et en réduisant progressivement ses déficits d'exploitation.

Pour l'année 2007, il paraît réaliste, sur les bases de l'activité observée au 1<sup>er</sup> trimestre, de tabler sur une croissance consolidée supérieure à 10 % à périmètre constant.

## 6. LES NORMES IFRS

### a - Conformité au référentiel IFRS

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les sociétés disposant d'instruments cotés sur un marché réglementé de l'Union Européenne ont l'obligation d'établir leurs états financiers consolidés, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, en conformité avec les normes IFRS applicables au 31 décembre 2005, adoptées par l'Union Européenne.

Les états financiers consolidés clos le 31 décembre 2006 et les comptes comparatifs de l'exercice 2005 du Groupe formé par POUJOLAT S.A. et ses filiales ont été établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) élaboré par l'IASB (International Accounting Standards Board).

Les exigences de chaque norme IAS et IFRS obligatoire au 31 décembre 2006 ainsi que leurs interprétations SIC et IFRIC que comprend le référentiel IFRS ont été intégralement respectées par le groupe POUJOLAT.

Aucune norme ou interprétation n'a été appliquée par anticipation à compter de la date de transition au référentiel international du 1<sup>er</sup> janvier 2004, date du bilan d'ouverture du premier exercice comparatif présenté en IFRS.

### **b - Recours à des estimations**

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS requiert que le groupe POUJOLAT procède à certaines estimations et retienne certaines hypothèses, qu'il juge raisonnables et réalistes. Même si ces estimations et hypothèses sont régulièrement revues, en particulier sur la base des réalisations passées et des anticipations, certains faits et circonstances peuvent conduire à des changements ou des variations de ces estimations et hypothèses, ce qui pourrait affecter la valeur comptable des actifs, passifs, capitaux propres et résultat consolidés.

Ces estimations et hypothèses concernent notamment l'évaluation des impôts différés, des provisions, des avantages au personnel, la reconnaissance du chiffre d'affaires ainsi que l'évaluation des actifs immobilisés. Elles sont détaillées dans les paragraphes y afférant des notes annexes aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

### **7. ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLÔTURE**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, nous avons constaté une inflation très forte sur le prix des aciers inoxydables. Nous n'avons pas à ce jour de signe de détente des prix.

Le Groupe poursuit sa politique ambitieuse d'investissement afin d'augmenter ses capacités de production. 8 millions d'euros seront engagés en 2007.

Le groupe POUJOLAT, en association avec des partenaires locaux, crée une filiale en Turquie. Cette Société, basée à Istanbul, sera opérationnelle fin avril et commercialisera l'ensemble des solutions du Groupe.

### **1. EXAMEN DES COMPTES SOCIAUX**

Les comptes annuels qui vous sont soumis sont établis selon les formes et méthodes d'évaluation prescrites par les textes en vigueur et précisées dans l'annexe.

Celles-ci n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent. Dans le cadre des modifications apportées dans le traitement des actifs par les règlements du CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 et 2004-06 du 23 novembre 2004, applicables pour les exercices sociaux ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, la Société a fait l'application de la méthode dite « rétrospective » pour réviser les plans d'amortissement. Seuls les immeubles ont fait l'objet d'une décomposition.

Le chiffre d'affaires net ressort à 76 255 milliers d'euros en 2006 contre 63 989 milliers d'euros en 2005, soit une progression de 19,2 %.

Le chiffre d'affaires net 2006 s'est réparti comme suit :

Par familles de produits. .... %	Par familles de clients. .... %
Sorties de toit et accessoires ... 23	Distribution spécialisée ..... 72
Conduits à double paroi isolés .. 51	Constructeurs et installateurs 14
Conduits à simple paroi et conduits flexibles ..... 24	Spécialistes de la cheminée .. 7
Autres produits ..... 2	Exportation ..... 7
<b>Total ..... 100</b>	<b>Total ..... 100</b>

Le chiffre d'affaires réalisé à l'exportation passe de 4 112 milliers d'euros en 2005 à 5 547 milliers d'euros en 2006, et se répartit ainsi :

(en milliers d'euros)	2006	2005
BELGIQUE. ....	1 568	1 480
ROYAUME - UNI .....	1 479	956
ITALIE .....	139	49
PAYS-BAS .....	713	625
POLOGNE .....	110	37
AUTRES PAYS DE LA CEE .....	1 219	811
AUTRES PAYS HORS CEE .....	319	154

Le résultat d'exploitation se situe à 7 434 milliers d'euros en 2006 contre 4 941 milliers d'euros au cours de l'exercice précédent, soit une progression de 50,4 %.

Le résultat financier s'établit à - 1 032 milliers d'euros en 2006, contre - 834 milliers d'euros en 2005, après la prise en compte d'une provision pour dépréciation des titres de POUJOLAT Srl de 450 milliers d'euros.

Le résultat courant avant impôt est de 6 402 milliers d'euros en 2006 contre 4 107 milliers d'euros en 2005, soit une progression de 55,9 %.

Le résultat exceptionnel est de - 447 milliers d'euros en 2006 contre - 287 milliers d'euros en 2005.

Ce résultat tient compte d'abandons de créances consentis au profit de la société POUJOLAT Srl pour un montant de 200 milliers d'euros et de la société POUJOLAT Sp. z.o.o. pour un montant de 150 milliers d'euros.

La participation des salariés au résultat de l'entreprise est de 597 milliers d'euros pour 2006 contre 267 milliers d'euros en 2005.

L'intéressement ressort à 1 082 milliers d'euros pour 2006 contre 666 milliers d'euros en 2005.

L'impôt sur les bénéfices se situe à 2 288 milliers d'euros en 2006 contre 1 525 milliers d'euros en 2005.

Le résultat net s'établit à 3 070 milliers d'euros en 2006 contre 2 027 milliers d'euros en 2005, soit une progression de 51 %.

L'effectif au 31 décembre 2006 ressort à 605 salariés (175 employés et cadres, 399 ouvriers et 31 représentants) contre 505 au 31 décembre 2005.

Le total du bilan net ressort à 81 587 milliers d'euros en 2006 contre 64 431 milliers d'euros en 2005.

L'actif immobilisé net se situe à 33 549 milliers d'euros en 2006 contre 25 877 milliers d'euros en 2005.

Les acquisitions de l'exercice concernent principalement :

(en milliers d'euros)

**Immobilisations incorporelles** ..... 81

**Immobilisations corporelles**

- Terrains et aménagements ..... 1 466  
 - Bâtiments et agencements ..... 5 669  
 - Matériels et outillages ..... 2 418  
 - Autres immobilisations corporelles ..... 232

**Immobilisations financières**

Augmentation participations et créances rattachées ..... 675

**Total** ..... 10 541

L'actif net circulant ressort à 47 503 milliers d'euros en 2006 contre 38 157 milliers d'euros en 2005.

Les stocks nets passent globalement de 11 095 milliers d'euros en 2005 à 15 647 milliers d'euros en 2006.

Les créances « clients et comptes rattachés » passent de 23 215 milliers d'euros en 2005 à 27 305 milliers d'euros en 2006. La variation s'explique par la très forte activité du dernier trimestre 2006.

Les autres créances passent de 2 471 milliers d'euros en 2005 à 3 191 milliers d'euros en 2006.

Au passif, les capitaux propres s'établissent à 32 204 milliers

d'euros en 2006 contre 29 564 milliers d'euros en 2005, et représentent 39,5 % du total du bilan.

Le total des soldes d'emprunts et dettes financières se situe à 30 633 milliers d'euros en 2006 contre 20 361 milliers d'euros en 2005.

Les autres dettes ressortent à 18 603 milliers d'euros en 2006 contre 14 507 milliers d'euros en 2005.

Le total des dettes à plus d'un an représente 15 419 milliers d'euros soit 48 % des fonds propres.

Est joint, en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article 148 du décret du 23 mars 1967.

**2. ACTIVITÉ DES FILIALES CONSOLIDÉES**

• **S.A.S. WESTAFLEX BATIMENT (France)**

Fabrication de conduits métalliques flexibles (Pourcentage de détention 99,62 %)

Compte de résultat simplifié

(en milliers d'euros)	2006	2005
Chiffre d'affaires	14 342	12 576
Résultat d'exploitation	679	985
Résultat financier	88	10
Résultat exceptionnel	14	(19)
Participation et impôt	289	410
Résultat net	492	566

Dans un contexte très concurrentiel, la société WESTAFLEX BATIMENT a réalisé un bon exercice avec une progression de chiffre d'affaires de 14 %. Le résultat net représente 3,4 % du chiffre d'affaires contre 4,5 % en 2005. Cette baisse de rentabilité est principalement liée au renchérissement du prix des matières premières.

• **S.A.S. TOLERIE FOREZIENNE (France)**

Fabrication de conduits métalliques rigides (Pourcentage de détention 99,99 %)

Compte de résultat simplifié

(en milliers d'euros)	2006	2005
Chiffre d'affaires	6 621	4 996
Résultat d'exploitation	708	653
Résultat financier	37	16
Résultat exceptionnel	(92)	(112)
Participation et impôt	268	200
Résultat net	385	357

La société TOLERIE FOREZIENNE a terminé l'exercice sur une croissance de 32,5 %. La rentabilité reste d'un bon niveau.

Le résultat exceptionnel de 2006 est notamment lié à l'attribution à TOLERIE FOREZIENNE de nouveaux marchés au sein du Groupe et à la croissance de l'exportation.

• **S.A. BEIRENS (France)**

Fabrication et installation de cheminées métalliques pour l'industrie et le tertiaire (Pourcentage de détention 99,99 %)

Compte de résultat simplifié

(en milliers d'euros)	2006	2005
Chiffre d'affaires	11 932	9 984
Résultat d'exploitation	702	485
Résultat financier	(30)	(30)
Résultat exceptionnel	(128)	(30)
Participation et impôt		
Résultat net	544	425

L'activité de la S.A. BEIRENS poursuit sa progression (hausse de 19,5 % du chiffre d'affaires). La rentabilité nette passe de 4,2 % à 4,6 % du chiffre d'affaires de 2005 à 2006. Les efforts de réorganisation sont à présent terminés et l'entreprise s'est consacrée au développement de ses marchés.

• **S.A. POUJOLAT (Belgique)**

Holding financier de la S.A. POUJOLAT BELUX (Pourcentage de détention 62,18 %)

(en milliers d'euros)	2006	2005
Chiffre d'affaires	45	3
Résultat net	8	1

POUJOLAT Belgique est une société holding à caractère financier. Son chiffre d'affaires et son résultat net sont non significatifs.

• **S.A. POUJOLAT BELUX (Belgique)**

Fabrication et négoce de conduits métalliques (Pourcentage de détention 99,95 %)

(en milliers d'euros)	2006	2005
Chiffre d'affaires	4 773	4 415
Résultat net	354	325

La société POUJOLAT BELUX a réalisé un très bon exercice en 2006. L'activité s'inscrit en croissance de 8,1 % malgré une fin d'exercice peu « porteuse ». Les investissements commerciaux réalisés depuis plusieurs années permettent de prendre des parts de marché tout en consolidant la rentabilité qui se maintient à haut niveau (7,4 % des ventes).

• **POUJOLAT Srl (Italie)**

Négoce de conduits métalliques (Pourcentage de détention 100,00 %)

(en milliers d'euros)	2006	2005
Chiffre d'affaires	513	520
Résultat net	(176)	(148)

Dans un marché très difficile, la société POUJOLAT Srl a continué son travail d'assainissement en 2006 et reste déficitaire de 176 milliers d'euros après provisions et abandons de créances. Une nouvelle équipe a été mise en place courant de l'exercice afin de redynamiser l'activité et augmenter la marge.

• **POUJOLAT BV (Pays-Bas)**

Négoce de conduits métalliques (Pourcentage de détention 80,00 %)

(en milliers d'euros)	2006	2005
Chiffre d'affaires	1 283	1 171
Résultat net	72	59

La société POUJOLAT BV a confirmé son redressement en 2006 avec une croissance d'activité de 9,6 % et un bon niveau de rentabilité (soit 5,6 % du chiffre d'affaires). L'équipe commerciale a été renforcée pour développer l'activité sur de nouveaux marchés et de nouveaux territoires.

• **POUJOLAT UK Ltd (Royaume-Uni)**

Négoce de conduits métalliques (Pourcentage de détention 98,74 %)

(en milliers d'euros)	2006	2005
Chiffre d'affaires	3 652	2 727
Résultat net	17	4

Dans un marché toujours très concurrentiel, la société POUJOLAT UK Ltd a fortement développé son activité (+34 % par rapport à 2005) et consolide ses parts de marché. Le résultat net bien que symbolique est en progression sensible.

• **POUJOLAT Sp. z o.o. (Pologne)**

Fabrication et négoce de conduits métalliques (Pourcentage de détention 99,99 %)

(en milliers d'euros)	2006	2005
Chiffre d'affaires	1 143	680
Résultat net	(27)	(138)

Le chiffre d'affaires s'inscrit en forte hausse de 68 % soit une progression très supérieure à celle du marché. Le résultat net reste légèrement négatif. Au cours de l'exercice, POUJOLAT Sp. zo.o. a gagné de nouveaux clients en Pologne et à l'exportation.

• **S.A.R.L. QUALITY BUCHES (France)**

Négoce de combustible (Pourcentage de détention de 25,00 %)

(en milliers d'euros)	2006	2005
Chiffre d'affaires	384	318
Résultat net	(29)	41

La Société est entrée dans le périmètre de consolidation courant troisième trimestre 2006. La quote part de résultat 2006 de la Société, mise en équivalence, ressort à - 1 millier d'euros.

### 3. ÉLÉMENTS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

#### a - Social

Composition de l'effectif au 31/12/2006

Effectif total	C.D.I.	C.D.D.	Total
Cadres . . . . .	46	-	46
Assimilés cadres . . . . .	17	-	17
ETAM . . . . .	102	10	112
VRP . . . . .	31	-	31
Ouvriers . . . . .	287	112	399
Total . . . . .	483	122	605

#### Effectif à

Temps partiel	C.D.I.	C.D.D.	Total
Cadres . . . . .	1	-	1
Assimilés cadres . . . . .	1	-	1
ETAM . . . . .	9	-	9
VRP . . . . .	-	-	-
Ouvriers . . . . .	4	-	4
Total . . . . .	15	-	15

Recours à la main-d'œuvre extérieure en 2006 (intérim)

Main d'œuvre extérieure moyenne	Total
Cadres . . . . .	-
Assimilés cadres . . . . .	-
ETAM . . . . .	-
VRP . . . . .	-
Ouvriers . . . . .	15
Total . . . . .	15

Embauches en 2006

Effectifs	C.D.I.	C.D.D.	Total
Cadres . . . . .	6	-	6
Assimilés cadres . . . . .	-	-	-
ETAM . . . . .	8	19	27
VRP . . . . .	-	-	-
Ouvriers . . . . .	88	232	320
Total . . . . .	102	251	353

Le temps de travail est de 150,15 heures mensuelles.  
Le temps de travail peut être modulé. Les durées de travail des salariés à temps partiel sont les suivantes :

- temps de travail mensuel le plus bas . . . . . 75,08 h
- temps de travail mensuel le plus élevé . . . . . 133,45 h

L'absentéisme correspond à 4,34 % du nombre de jours calendaires. Les arrêts de travail en raison de maladies concourent pour 97 % de l'absentéisme.

Les conditions d'accès aux emplois, à l'occasion de recrutements ou de promotions internes, l'évolution des postes et des rémunérations, ainsi que la formation professionnelle, ne prennent pas en compte des critères fondés sur la personne.

Le plan de formation professionnelle continue s'est élevé à 317 milliers d'euros au cours de l'exercice 2006.

Il existe au sein de la Société des représentants élus et désignés du personnel.

La Société dispose depuis le 27 décembre 1999 d'un accord d'entreprise qui régit le temps et l'organisation de travail.

La Société travaille dans des conditions d'hygiène et de sécurité conformes à la réglementation en vigueur.

Les œuvres sociales représentent 189 milliers d'euros.

Les rémunérations sont conformes aux prescriptions conventionnelles et légales. Il existe une négociation annuelle des rémunérations.

La Société est en règle vis-à-vis de ses obligations de paiement de charges sociales.

Un courant régulier d'échanges est assuré avec les établissements d'enseignement général et professionnel par le biais de contrats de qualification et de stages - école.

Les filiales respectent les dispositions préconisées par les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.

#### b - Environnement

Prévention incendie

- Actualisation des plans d'évacuation et formation du personnel.

Traitements des rejets

- Finalisation du traitement des rejets : utilisation à 100 % de peintures hydrosolubles,
- Mise en place des relevés de consommation énergétique et des essences naturelles dans le cadre du suivi des performances environnementales de l'entreprise.

Dans la poursuite de la politique de gestion des déchets

- Mise en place du tri des papiers administratifs,
- Changement de prestataires évacuant nos déchets permettant :
  - de recycler plus de déchets banals (+10 % de recyclage),
  - de changer le traitement des déchets dangereux : utilisation de la co-incinération avec récupération d'énergie.

Poursuite de la politique de management environnemental avec mise en route de la structure et des outils nécessaires à son fonctionnement. Ces actions sont concrétisées début 2007 par un engagement écrit de la direction définissant des objectifs environnementaux pour l'année 2007.

#### 4. FILIALES ET PARTICIPATIONS

La société POUJOLAT a procédé à un rachat partiel de titres de la société S.A.S. WESTAFLEX BATIMENT, portant le pourcentage de contrôle de 99,48 % à 99,62 %.

Au cours du deuxième semestre 2006, la société POUJOLAT a également procédé à une prise de participation, à hauteur de 25 %, dans la société QUALITY BUCHES, implantée en région parisienne et spécialisée dans la distribution de combustible bois.

#### 5. PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2006.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de commerce était nulle au 31 décembre 2006.

#### 6. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du CGI, nous vous signalons la prise en charge par la Société d'une somme globale de 80 360 euros correspondant à des amortissements et loyers excédentaires non déductibles fiscalement (article 39-4 du C.G.I.) ainsi que l'impôt supporté en raison des dites dépenses et charges.

#### 7. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

La Société a une activité de recherche et développement en matière de tubages métalliques et de systèmes d'évacuation de fumée de nouvelle génération. Le montant consacré à cette activité a été de 595 milliers d'euros au titre de l'exercice 2006 et est comptabilisé en charges sur l'exercice.

#### 8. PERSPECTIVES

La société POUJOLAT sur la lancée de l'exercice 2006 poursuit ses efforts de développement industriel, logistique et commercial. Ces efforts doivent lui permettre de consolider sa position de leader européen en gagnant des nouveaux clients et en développant de nouveaux marchés. Il paraît raisonnable, sur la base de l'activité du 1er trimestre de tabler sur une croissance supérieure à 10 %. Le niveau de rentabilité devrait continuer à progresser malgré l'inflation des matières premières et les charges liées aux nouveaux investissements.

#### 9. ÉVOLUTIONS DES AFFAIRES, DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ

La société POUJOLAT, compte tenu de sa position de leader et de ses investissements, dispose d'une bonne visibilité au niveau de son activité. Elle a mis en place, avec ses différents partenaires, des relations stables et durables. Nous mesurons aujourd'hui les résultats positifs de notre politique marketing et commerciale, notamment dans le domaine de la communication.

POUJOLAT dispose donc de nombreux atouts pour développer son activité.

Les résultats de POUJOLAT sont en amélioration régulière depuis 3 ans malgré une augmentation sensible des amortissements (fort niveau d'investissements) et le renchérissement continu des matières premières.

Les charges de structure ont donc été maîtrisées et l'efficacité globale a progressé.

Au niveau de la situation financière, les fonds propres continuent de progresser et permettent de renforcer « l'assise » de l'entreprise. La capacité d'autofinancement progresse ainsi que le fond de roulement. Ils permettent d'absorber durablement une croissance d'activité à deux chiffres.

#### 10. ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLÔTURE

POUJOLAT S.A. crée, en collaboration avec un partenaire local, une filiale commerciale en Turquie, dans la banlieue d'Istanbul. Cette Société, dont POUJOLAT est majoritaire, sera opérationnelle fin avril.

Une inflation importante est constatée sur les matières premières depuis début 2007.

#### 11. BOURSE ET ACTIONNARIAT

A fin mars 2007, le cours de bourse de l'action de POUJOLAT S.A. s'établit à 118,50 euros contre 116,10 euros au 31 décembre 2006. Un an plus tôt, ces chiffres étaient respectivement de 110 euros et 71 euros.

Durant l'année 2006, 20 442 titres ont été échangés à un cours moyen de 103 euros.

A fin mars 2007, le capital social se compose de 489 750 titres qui se répartissent à notre connaissance comme suit :

SA SOPREG contrôlée par la SMFC (famille COIRIER) .....	41,9 %
SMFC (famille COIRIER) .....	31,3 %
Autocontrôle .....	1,8 %
Public et établissements financiers .....	25,0 %

Le flottant progresse légèrement au dépend de l'autocontrôle, un certain nombre de salariés ayant levé et cédé leurs options (ces dernières étaient précédemment comptabilisées dans la catégorie autocontrôle).

La FINANCIERE DE L'ECHIQUELIER détient plus de 5 % du capital correspondant à moins de 10 % des droits de vote. La société GAZ DE FRANCE détient, directement ou indirectement plus de 2 % du capital.

## 12. DÉTENTION PAR POUJOULAT S.A. DE SES PROPRES ACTIONS

Aucune opération d'achat d'actions n'a été mise en oeuvre par application des articles L 225-208 et L 225-209 du Code de commerce au cours de l'exercice.

Au 31 décembre 2005, la société POUJOULAT détenait 14 422 de ses propres actions soit 2,95 % du capital social dans le cadre d'un programme de rachat autorisé par l'assemblée générale ordinaire du 27 décembre 1999. Ces actions d'une valeur nominale de 24,50 euros ont été achetées à un cours moyen unitaire de 25,60 euros.

Les motifs des acquisitions effectuées étaient les suivants : remise à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, développement de l'actionnariat des salariés et enfin accessoirement régulation des cours.

Au cours de l'exercice 2006, 5 820 actions ont été cédées dans le cadre de levée d'options d'achat d'actions par des salariés bénéficiaires de ce droit.

## 13. OFFRE D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

Une offre d'option d'achat d'actions a été accordée aux salariés des sociétés POUJOULAT, WESTAFLEX BATIMENT et TOLERIE FOREZIENNE titulaires, au 22 décembre 2000, d'un contrat de travail à durée indéterminée et qui n'étaient pas, à cette date, en période de préavis de licenciement ou de démission. Le prix unitaire de l'action a été fixé à 30,12 euros.

La période de souscription, ouverte depuis le 22 décembre 2005 et pour une période d'un an, a donné lieu à la levée effective de 5 820 actions représentant 291 bénéficiaires.

## 14. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter comme suit le résultat de l'exercice :

### Origines du résultat à affecter

Résultat bénéficiaire de l'exercice .....	3 070 354,27 euros
Reprise du report à nouveau créateur antérieur.....	12 915,41 euros
Total.....	3 083 269,68 euros

### Affectation proposée

Dividendes .....	744 420,00 euros
Autres réserves.....	2 330 000,00 euros
Solde au report à nouveau .....	8 849,68 euros
Total.....	3 083 269,68 euros

Le dividende par action serait de 1,52 euros.

Le montant des dividendes éligibles à l'abattement de 40 % (Article 158-3-2° du C.G.I.) s'élèverait à 744 420 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution. Compte tenu de ces affectations, les capitaux propres de la Société seraient de 31 459 817 euros.

Il est rappelé que la société POUJOULAT S.A. détenant une part de ses propres actions, ne pourra bénéficier des dividendes correspondants. Dès lors, la somme correspondante, à l'occasion de la mise en paiement, sera affectée au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

	Exercice clos le 31/12/2003	Exercice clos le 31/12/2004	Exercice clos le 31/12/2005
(en euros)			
Montant total			
des dividendes distribués	514 237,00	528 930,00	597 495,00
Dividende payé par action	1,050	1,08	1,22
Avoir fiscal par action	0,525	N A	N A
Dividendes distribués éligibles à l'abattement de 40 %	N A	528 930,00	597 495,00
Dividendes distribués non éligibles à l'abattement de 40 %	N A	Néant	Néant

## 15. CONTRÔLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport général de vos commissaires aux comptes ainsi que du rapport sur les procédures de contrôle interne, et de leur rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

## 16. OBSERVATIONS DES MEMBRES DU COMITÉ D'ENTREPRISE

En application des dispositions de l'article L. 432-4 du Code de travail, le comité d'entreprise ne présente aucune remarque ou observation.

## 17. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social, tant par la Société que par des sociétés contrôlées par votre Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

### **Ont perçu au cours de l'exercice écoulé :**

Monsieur Yves COIRIER,

- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de président directeur général : 84 900 euros dont 1 500 euros au titre des jetons de présence,
- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de président du conseil de surveillance : 16 950 euros dont 3 750 euros au titre des jetons de présence,
- Avantages en nature : néant,
- Rémunérations versées par des sociétés disposant d'un contrôle exclusif ou conjoint : 19 387 euros,
- Rémunérations versées par des sociétés contrôlées : néant,
- Avantages en nature reçus de la part de sociétés contrôlées : néant.

Monsieur Jean MENUT,

- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de directeur d'exploitation et administrateur : 94 857 euros dont 1 500 euros au titre des jetons de présence,
- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de vice-président du conseil de surveillance : 16 950 euros dont 3 750 euros au titre des jetons de présence,
- Avantages en nature : 1 029 euros,
- Rémunérations versées par des sociétés disposant d'un contrôle exclusif ou conjoint : néant,
- Rémunérations versées par des sociétés contrôlées : néant,
- Avantages en nature reçus de la part de sociétés contrôlées : néant.

Monsieur Gérard AGACHE,

- Rémunération : 1 500 euros de jetons de présence au titre de sa fonction d'administrateur,
- Rémunération : 3 750 euros de jetons de présence au titre de sa fonction de membre du conseil de surveillance,
- Avantages en nature : néant,
- Rémunérations versées par des sociétés disposant d'un contrôle exclusif ou conjoint : néant,
- Rémunérations versées par des sociétés contrôlées : néant,
- Avantages en nature reçus de la part de sociétés contrôlées : néant.

Monsieur Michel CAMP,

- Rémunération : 1 500 euros de jetons de présence au titre de sa fonction d'administrateur,
- Rémunération : 3 750 euros de jetons de présence au titre de sa fonction de membre du conseil de surveillance,
- Avantages en nature : néant,
- Rémunérations versées par des sociétés disposant d'un contrôle exclusif ou conjoint : néant,
- Rémunérations versées par des sociétés contrôlées : néant,
- Avantages en nature reçus de la part de sociétés contrôlées : néant.

S.A. SOPREG,

- Rémunération : 1 500 euros de jetons de présence au titre de sa fonction d'administrateur,
- Avantages en nature : néant,
- Rémunérations versées par des sociétés disposant d'un contrôle exclusif ou conjoint : néant,
- Rémunérations versées par des sociétés contrôlées : néant,
- Avantages en nature reçus de la part de sociétés contrôlées : néant.

Monsieur Louis DEPARIS,

- Rémunération : 3 750 euros de jetons de présence au titre de sa fonction de membre du conseil de surveillance,
- Avantages en nature : néant,
- Rémunérations versées par des sociétés disposant d'un contrôle exclusif ou conjoint : néant,
- Rémunérations versées par des sociétés contrôlées : néant,
- Avantages en nature reçus de la part de sociétés contrôlées : néant.

Monsieur Frédéric COIRIER,

- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de directeur général délégué : 21 878 euros,
- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de président du directoire : 21 000 euros,
- Avantages en nature : 2 142 euros,
- Rémunérations versées par des sociétés disposant d'un contrôle exclusif ou conjoint : 44 100 euros,
- Rémunérations versées par des sociétés contrôlées : néant,
- Avantages en nature reçus de la part de sociétés contrôlées : néant.

#### Monsieur Jean-François BENOT,

- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de directeur administratif et financier : 82 093 euros,
- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de membre du directoire : néant,
- Avantages en nature : 3 818 euros,
- Rémunérations versées par des sociétés disposant d'un contrôle exclusif ou conjoint : néant,
- Rémunérations versées par des sociétés contrôlées : néant,
- Avantages en nature reçus de la part de sociétés contrôlées : néant.

#### Monsieur Philippe BULLIER,

- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de directeur d'exploitation : 89 710 euros,
- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de membre du directoire : néant,
- Avantages en nature : 3 450 euros,
- Rémunérations versées par des sociétés disposant d'un contrôle exclusif ou conjoint : néant,
- Rémunérations versées par des sociétés contrôlées : néant,
- Avantages en nature reçus de la part de sociétés contrôlées : néant.

#### Monsieur André PRUNIER,

- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de directeur commercial : 101 696 euros,
- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de membre du directoire : néant,
- Avantages en nature : 3 366 euros,
- Rémunérations versées par des sociétés disposant d'un contrôle exclusif ou conjoint : néant,
- Rémunérations versées par des sociétés contrôlées : néant,
- Avantages en nature reçus de la part de sociétés contrôlées : néant.

#### Monsieur Stéphane THOMAS,

- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de directeur marketing développement : 85 594 euros,
- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de membre du directoire : néant,
- Avantages en nature : 3 763 euros,
- Rémunérations versées par des sociétés disposant d'un contrôle exclusif ou conjoint : néant,
- Rémunérations versées par des sociétés contrôlées : néant,
- Avantages en nature reçus de la part de sociétés contrôlées : néant.

#### **Figure, par ailleurs, ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés par ces mandataires durant l'exercice :**

#### Monsieur Yves COIRIER,

- Président du conseil d'administration et directeur général de POUJOULAT S.A. jusqu'au 29 juin 2006,
- Président du conseil de surveillance de POUJOULAT S.A. depuis le 30 juin 2006,
- Représentant permanent de POUJOULAT S.A. jusqu'au 29 juin 2006 dans :
  - S.A.S. TOLERIE FOREZIENNE
  - S.A.S. WESTAFLEX BATIMENT
  - S.A. POUJOULAT (Belgique)
  - POUJOULAT Sp. z o.o. (Pologne),
- Représentant permanent de POUJOULAT S.A. dans POUJOULAT BV (Pays-Bas) jusqu'au 31 mai 2006,
- Directeur général de la S.A. SOPREG jusqu'au 29 juin 2006,
- Administrateur délégué de la S.A. POUJOULAT (Belgique) jusqu'au 7 juin 2006,
- Administrateur de la S.A. POUJOULAT (Belgique) depuis le 8 juin 2006,
- Président du conseil d'administration de la S.A. SOPREG,
- Président de la S.A.S. STAGE,
- Président de POUJOULAT Srl (Italie),
- Président de POUJOULAT UK Ltd (Royaume-Uni),
- Gérant de la société mobilière SMFC.

#### Monsieur Jean MENUT,

- Administrateur de POUJOULAT S.A. jusqu'au 29 juin 2006
- Vice-président du conseil de surveillance de POUJOULAT S.A. depuis le 30 juin 2006,
- Administrateur de la S.A. POUJOULAT BELUX (Belgique),
- Directeur Général de la S.A.S. TOLERIE FOREZIENNE,
- Administrateur de la S.A. BEIRENS.

#### Monsieur Michel CAMP,

- Administrateur de POUJOULAT S.A. jusqu'au 29 juin 2006,
- Membre du conseil de surveillance de POUJOULAT S.A. depuis le 30 juin 2006,
- Gérant de la SARL Bois & Matériaux du Centre.

#### Monsieur Gérard AGACHE,

- Administrateur de POUJOULAT S.A. jusqu'au 29 juin 2006,
- Membre du conseil de surveillance de POUJOULAT S.A. depuis le 30 juin 2006.

#### Monsieur Louis DEPARIS,

- Membre du conseil de surveillance de POUJOULAT S.A. depuis le 30 juin 2006,
- Avocat au barreau du Val de Marne.

S.A. SOPREG,

représentée par Monsieur Frédéric COIRIER

- Administrateur de POUJOLAT S.A. jusqu'au 29 juin 2006,
- Administrateur de S.A. POUJOLAT (Belgique).

Monsieur Frédéric COIRIER,

- Directeur général délégué de POUJOLAT S.A. jusqu'au 29 juin 2006,
- Président du directoire de POUJOLAT S.A. depuis le 30 juin 2006,
- Président du conseil d'administration et directeur général de la S.A. BEIRENS,
- Représentant permanent de POUJOLAT S.A. depuis le 30 juin 2006 dans :
  - S.A.S. TOLERIE FOREZIENNE
  - S.A.S. WESTAFLEX BATIMENT
  - S.A. POUJOLAT (Belgique)
  - POUJOLAT Sp. z o.o. (Pologne),
- Administrateur de POUJOLAT Srl (Italie),
- Administrateur de la S.A. POUJOLAT (Belgique),
- Administrateur de POUJOLAT UK Ltd (Royaume-Uni),
- Représentant permanent de la S.A. SOPREG dans POUJOLAT S.A.
- Représentant permanent de la S.A. SOPREG dans la S.A. POUJOLAT (Belgique),
- Représentant permanent de la S.A. POUJOLAT (Belgique) dans la S.A. POUJOLAT BELUX,
- Administrateur de la S.A. SOPREG,
- Directeur général délégué de la S.A. SOPREG jusqu'au 29 juin 2006,
- Directeur général de la S.A. SOPREG depuis le 30 juin 2006.

Monsieur Jean-François BENOT,

- Membre du directoire de POUJOLAT S.A. depuis le 30 juin 2006,
- Directeur général délégué et administrateur de la S.A. BEIRENS,
- Représentant permanent de POUJOLAT S.A. dans POUJOLAT BV (Pays-Bas) depuis le 1<sup>er</sup> juin 2006,
- Administrateur de POUJOLAT Srl (Italie).

Monsieur Philippe BULLIER,

- Membre du directoire de POUJOLAT S.A. depuis le 30 juin 2006,
- Membre de la direction de POUJOLAT Sp. z o.o. (Pologne),
- Membre de la direction de POUJOLAT UK Ltd (Royaume-Uni),
- Directeur général de la S.A.S. WESTAFLEX BATIMENT depuis le 29 juin 2006.

Monsieur André PRUNIER,

- Membre du directoire de POUJOLAT S.A. depuis le 30 juin 2006,
- Administrateur de POUJOLAT UK Ltd (Royaume-Uni),
- Administrateur de la S.A. POUJOLAT BELUX,
- Administrateur de la S.A. BEIRENS.

Monsieur Stéphane THOMAS,

- Membre du directoire de POUJOLAT S.A. depuis le 30 juin 2006,
- Administrateur délégué de la S.A. POUJOLAT (Belgique) depuis le 8 juin 2006,
- Administrateur délégué de la S.A. POUJOLAT BELUX jusqu'au 7 juin 2006,
- Administrateur de la S.A. POUJOLAT BELUX depuis le 8 juin 2006.

## 18. SITUATION DES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Nous vous précisons qu'aucun mandat des membres du conseil de surveillance n'est arrivé à expiration.

## 19. SITUATION DES MANDATS DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous rappelons que les mandats des co-commissaires aux comptes, titulaires et suppléants, ne sont pas arrivés à expiration.

## RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

(en euros)	2002	2003	2004	2005	2006
<b>1 - Situation financière en fin d'exercice</b>					
a) Capital social . . . . .	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000
b) Nombre des actions ordinaires existantes . . . . .	489 750	489 750	489 750	489 750	489 750
<b>2 - Résultat global des opérations effectives</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes . . . . .	43 732 285	46 458 560	51 894 161	63 989 212	76 255 178
b) Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions . . . . .	5 401 405	5 288 415	5 474 126	6 530 804	9 518 190
c) Impôts sur les bénéfices . . . . .	963 858	1 157 119	1 138 416	1 524 815	2 287 583
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice . . . . .	320 009	186 718	235 313	267 034	596 886
e) Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions . . . . .	2 919 345	1 970 255	1 761 989	2 027 443	3 070 354
f) Montant des bénéfices distribués . . . . .	499 545	514 237	528 930	597 495	744 420
<b>3 - Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
a) Résultat après impôts, participation des salariés mais avant amortissements et provisions . . . . .	8,41	8,05	8,37	9,68	13,55
b) Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions . . . . .	5,96	4,02	3,60	4,14	6,27
c) Dividende versé à chaque action . . . . .	1,02	1,05	1,08	1,22	1,52
<b>4) Personnel</b>					
a) Nombre de salariés . . . . .	363	370	405	505	605
b) Montant de la masse salariale . . . . .	9 100 248	9 468 777	10 473 790	12 319 082	15 694 118
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres soc.) . . . . .	3 417 146	3 695 754	4 118 848	4 803 514	5 792 325

Le 29 mars 2007,  
 LE PRESIDENT DU DIRECTOIRE  
 LE PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

## Poujoulat S.A. - comptes sociaux

### A - COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2006

	2006			2005
	France	Export	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Ventes de marchandises	16 261	822	17 083	16 099
Production vendue de biens	53 360	4 517	57 877	46 833
Production vendue de services	1 087	207	1 294	1 057
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>70 708</b>	<b>5 547</b>	<b>76 255</b>	<b>63 989</b>
Production stockée			1 415	1 415
Production immobilisée			260	152
Subventions d'exploitation			10	34
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges			525	511
Autres produits			20	20
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>			<b>78 485</b>	<b>66 123</b>
Achats de marchandises			13 418	11 252
Variation de stock de marchandises			(903)	195
Achats de matières premières et autres approvisionnements			18 932	13 388
Variation de stocks de matières premières et approvisionnements			(2 452)	(70)
Autres achats et charges externes			15 782	15 610
Impôts, taxes et versements assimilés			1 582	1 380
Salaires et traitements			15 694	12 319
Charges sociales			5 792	4 804
Dotations aux amortissements sur immobilisations			2 618	2 046
Dotations aux amortissements sur charges à étaler				
Dotations aux provisions sur actif circulant			308	148
Dotations aux provisions pour risques et charges			147	
Autres charges			134	111
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>			<b>71 052</b>	<b>61 182</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>7 434</b>	<b>4 941</b>

(en milliers d'euros)

	2006	2005
Produits financiers sur participations et autres valeurs mobilières	30	5
Autres intérêts et produits assimilés	387	317
Reprise sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	7	13
Produits nets sur cessions		
<b>PRODUITS FINANCIERS (III)</b>	<b>424</b>	<b>336</b>
Dotations financières, amortissements et provisions	450	450
Intérêts et charges assimilés	998	710
Différences négatives de change	8	10
Charges financières nettes sur autres valeurs mobilières		
<b>CHARGES FINANCIERES (IV)</b>	<b>1 456</b>	<b>1 170</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>(1 032)</b>	<b>(834)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV)</b>	<b>6 402</b>	<b>4 107</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2	1
Produits exceptionnels sur opérations en capital	137	794
Reprises sur provisions et transferts de charges	239	225
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)</b>	<b>378</b>	<b>1 020</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1	51
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	425	869
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	399	388
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)</b>	<b>825</b>	<b>1 307</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>(447)</b>	<b>(287)</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (VII)	597	267
Impôts sur les bénéfices (VIII)	2 288	1 525
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)</b>	<b>79 287</b>	<b>67 478</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	<b>76 217</b>	<b>65 451</b>
<b>BENEFICE</b>	<b>3 070</b>	<b>2 027</b>

## B - BILAN AU 31 DECEMBRE 2006

ACTIF	2006			2005
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Immobilisations incorporelles :</b>				
Frais d'établissement				
Concessions, licences, brevets	1 530	826	704	792
<b>Immobilisations corporelles :</b>				
Terrains	2 380	284	2 096	659
Constructions	18 386	4 790	13 596	8 607
Installations techniques, mat. et outillage industriels	16 957	12 951	4 006	3 035
Autres immobilisations corporelles	1 982	1 186	796	734
Immobilisations en cours	328		328	305
Avances et acomptes	583		583	168
<b>Immobilisations financières :</b>				
Participations	11 242	1 200	10 042	10 422
Créances rattachées à des participations	1 154		1 154	759
Autres titres immobilisés	5		5	5
Prêts	6		6	12
Autres immobilisations financières	234		234	379
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>54 786</b>	<b>21 237</b>	<b>33 549</b>	<b>25 877</b>
<b>Stocks et en-cours :</b>				
Matières premières et approvisionnements	5 326		5 326	2 874
En-cours de production de biens	2 345		2 345	2 183
Produits intermédiaires et finis	5 622	133	5 489	4 331
Marchandises	2 631	144	2 487	1 707
Avances et acomptes versés sur commandes				
<b>Créances :</b>				
Clients et comptes rattachés	27 332	26	27 305	23 215
Autres créances	3 191		3 191	2 471
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				<b>29</b>
Disponibilités	1 360		1 360	1 348
<b>Comptes de régularisation :</b>				
Charges constatées d'avance	535		535	397
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>48 341</b>	<b>303</b>	<b>48 038</b>	<b>38 554</b>
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices</b>				
<b>Ecart de conversion actif</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>103 126</b>	<b>21 539</b>	<b>81 587</b>	<b>64 431</b>

**PASSIF** (en milliers d'euros)**2006****2005**

Capital social	12 000	12 000
Primes d'émission		
Réserves :		
Réserve légale	1 200	1 200
Réserves réglementées		
Autres réserves	13 280	12 130
Report à nouveau	13	(275)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>3 070</b>	<b>2 027</b>
Provisions réglementées	2 641	2 481
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>32 204</b>	<b>29 564</b>
Provisions pour risques	147	
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>147</b>	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (2)	28 933	18 338
Emprunts et dettes financières divers	1 700	2 023
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 896	8 692
Dettes fiscales et sociales	7 059	5 469
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	290	217
Autres dettes	356	130
Produits constatés d'avance		
<b>DETTES (1)</b>	<b>49 236</b>	<b>34 868</b>
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>81 587</b>	<b>64 431</b>
(1) dont à plus d'un an	15 419	10 342
dont à moins d'un an	33 817	24 526
(2) dont financement bancaire court terme et soldes créditeurs de banques	11 072	6 046

## C - ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX

*principes, règles et méthodes comptables.*

I - Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices.

II - L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

La valeur brute de ces éléments correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les immeubles font l'objet d'une décomposition.

L'amortissement est principalement calculé suivant la méthode linéaire en fonction de la durée estimée. Une partie des éléments du poste « Matériels et Outillages » est amortie selon le mode dégressif, considéré comme l'amortissement économique de ces éléments.

Les durées d'utilisation retenues par la société sont les suivantes :

- immobilisations incorporelles ..... 4 à 10 ans
- constructions (gros œuvre) ..... 40 ans
- constructions (installations générales) ..... 10 à 15 ans
- agencements et aménagements ..... 15 ans
- installations tech., mat. et outillages ..... 6 à 12 ans
- matériels de transport ..... 4 à 8 ans
- matériels informatiques ..... 3 à 7 ans
- mobiliers et matériels de bureau ..... 10 ans

Au cours de l'exercice 2006 la société a comptabilisé au titre des dotations et reprises d'amortissements dérogatoires un montant net de 160 milliers d'euros :

- dotation : ..... 399 milliers d'euros
- reprise : ..... 239 milliers d'euros

### TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation sont comptabilisés au bilan sur la base de leur coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est enregistrée lorsque leur valeur d'inventaire à la clôture de l'exercice est, de façon significative, inférieure à leur coût historique.

Les titres font l'objet d'une évaluation à partir de la valeur d'utilité qu'ils représentent ainsi que sur la base de leurs perspectives de rentabilité. Cette règle s'applique pour l'ensemble des titres à l'exception de ceux acquis au cours de l'exercice.

Concernant la S.A. BEIRENS, elle poursuit sa progression (+19,5 % par rapport à 2005). Sa rentabilité nette s'est améliorée et représente 4,6 % du chiffre d'affaires (contre 4,2 % en 2005). La société prévoit une croissance de son activité supérieure à 10 % pour 2007. A ce titre aucune provision n'a été constatée.

La société POUJOLAT UK Ltd a confirmé ses objectifs qui lui avaient été fixés. Son chiffre d'affaires a progressé de + 34 % par rapport à 2005, avec un résultat positif. Les prévisions de croissance pour 2007 sont de l'ordre de 15 %. En l'état, aucune dépréciation n'a été constatée sur les titres.

La société POUJOLAT Sp. z o.o. poursuit son développement et affiche une progression de 68 % de ses activités par rapport à 2005. Cette forte croissance doit se poursuivre sur 2007 et permettre à la structure de se rapprocher de l'équilibre. Aucune provision n'a été constatée.

La société POUJOLAT Srl a continué son travail d'assainissement en 2006 tout en affichant sa volonté de redynamiser ses activités dans un marché très concurrentiel. Ces effets se font réellement sentir depuis quelques mois mais ne permettent pas à la structure d'envisager un équilibre à court terme. Aussi il a été constaté une provision de 450 milliers d'euros au 31 décembre 2006, portant la valeur nette des titres à 3 milliers d'euros.

### CRÉANCES RATTACHÉES AUX PARTICIPATIONS

Les créances rattachées aux participations ont été portées en immobilisations financières pour la partie supérieure à 60 jours, soit 1 154 milliers d'euros, et en comptes clients pour la part inférieure à 60 jours soit 1 752 milliers d'euros.

### AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Par autorisation de l'assemblée générale ordinaire du 27 décembre 1999, la société a mis en œuvre un programme de rachat d'actions.

• Nombre d'actions :

A l'ouverture	14 422
Augmentation	-
Réduction	5 820
A la clôture	8 602

Elles figurent à l'actif du bilan pour un montant de 224 milliers d'euros au 31 décembre 2006, pour un cours moyen de 26,07 euros par action.

A la clôture de l'exercice, le cours de l'action était de 116 euros.

## STOCKS

Les matières et marchandises ont été évaluées au coût moyen pondéré. Les produits finis et en-cours de production ont été évalués sur la base d'un coût complet. Cette valeur est plafonnée, en tout état de cause, au prix de vente net déduction faite des frais de commercialisation et du résultat brut.

## CRÉANCES ET DETTES

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

## FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et de développement concernent les tubages métalliques et sont pris en charge sur l'exercice au cours duquel les dépenses sont engagées. Pour l'exercice 2006, elles s'élèvent à 595 milliers d'euros.

## PRODUCTION D'IMMOBILISATIONS

La production d'immobilisations est de 260 milliers d'euros pour cet exercice. Elle est valorisée par addition des coûts d'achat et de main-d'œuvre, ce dernier étant majoré d'un coefficient de frais généraux.

## III - TITRES COMPOSANT LE CAPITAL

### Catégorie des Titres

### Actions

#### Nombre de Titres :

- A l'ouverture .....	489 750
- Emis .....	-
- Remboursés .....	-
- A la clôture .....	489 750

## IV – OFFRE D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

Une offre d'options d'achat d'actions a été faite aux salariés des sociétés POUJOLAT S.A., S.A.S. WESTAFLEX BATIMENT et S.A.S. TOLERIE FOREZIENNE titulaires, au 22 décembre 2000, d'un contrat de travail à durée indéterminée et qui n'étaient pas, à cette date, en période de préavis de licenciement ou de démission.

Le nombre d'actions accordées « en circulation » est de 7 660 au prix unitaire de 30,12 euros.

La période de souscription effective, ouverte depuis le 22 décembre 2005 pour une période d'un an, a donné lieu à la levée de 5 820 actions représentant 291 bénéficiaires.

## V – VENTILATION DE L'EFFECTIF

au 31 décembre 2006

Employés et cadres .....	175
Ouvriers .....	399
Représentants .....	31
Total .....	605

## VI – RÉMUNÉRATIONS ACCORDÉES AUX ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

(en milliers d'euros)

Pour la période allant du 1er janvier 2006 au 29 juin 2006, la répartition est la suivante :

Organes d'administration .....	91
Organes de direction .....	23

Pour la période allant du 30 juin 2006 au 31 décembre 2006, la répartition est la suivante :

Organe de surveillance .....	45
Organe de direction .....	190

## VII – INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

Elles sont évaluées conformément aux dispositions de la convention collective de la métallurgie. L'estimation de l'engagement prend en compte les modalités suivantes :

- méthode de calcul utilisée : unités de crédit projetées
- mode d'acquisition : prorata
- personnel concerné : ensemble des salariés
- âge de départ : 60 à 63 ans
- taux d'actualisation : 4,25 % y compris inflation
- taux de progression des salaires : 2 %
- taux moyen de charges sociales : 40 %
- table de mortalité : tables prospectives par génération

La dette actuarielle s'élève à 865 milliers d'euros au 31 décembre 2006, dont 58 milliers d'euros au titre des droits acquis sur l'exercice.

## VIII – DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION

Conformément aux dispositions de la Loi n°2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle, les entités françaises du groupe accordent à leurs salariés un droit individuel de formation d'une durée de vingt heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de six ans.

Au terme de ce délai et à défaut de son utilisation, l'ensemble des droits restera plafonné à cent-vingt heures.

Aucune charge n'a été comptabilisée dans les résultats des exercices 2006 et 2005, en application de l'avis n°2004-F du 13 octobre 2004 du Comité d'Urgence du Conseil National de la Comptabilité.

Le nombre d'heures de droit individuel à la formation s'élève à 24 526 heures au 31 décembre 2006.

## IX - ENGAGEMENTS HORS BILAN

(en milliers d'euros)

Dettes de la société garanties par des sûretés réelles .....	7 167
Cautions données pour le compte de sociétés liées .....	2 285
Engagement au titre des contrats de locations .....	751
dont à moins de un an .....	430
à plus de un an .....	321

## X – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Il se décompose de la façon suivante :

(en milliers d'euros)

	Charges	Produits
Sorties d'immobilisations .....	75	124
Abandon de créances consenti à POUJOLAT Srl et POUJOLAT Sp. z o.o. ....	350	-
Amortissements dérogatoires .....	399	239
Divers .....	1	15
<b>Total .....</b>	<b>825</b>	<b>378</b>

## XI- IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La société a opté pour le régime d'intégration fiscale. Le périmètre à la clôture de l'exercice est composé par :

Société	Date d'entrée dans le périmètre
POUJOLAT S.A. (Société mère) .....	01 janvier 1998
S.A.S. WESTAFLEX BATIMENT .....	01 janvier 1998
S.A.S. TOLERIE FOREZIENNE .....	01 janvier 1998
S.A. BEIRENS .....	01 janvier 2002

La convention d'intégration fiscale précise que chaque société supportera la charge d'impôt sur les bénéfices qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale (principe de la neutralité).

Répartition du montant global de l'impôt sur les bénéfices (en milliers d'euros)	Brut	IS	Net
Résultat courant avant impôt .....	6 402	2 144	4 258
Résultat exceptionnel .....	(447)	(149)	(298)
Participation des salariés aux résultats ....	(597)	110	(707)
Impact intégration fiscale .....		183	(183)
<b>Résultat net .....</b>	<b>5 358</b>	<b>2 288</b>	<b>3 070</b>

Au titre de l'exercice 2006, la décomposition de l'impôt sur les bénéfices est la suivante :

(en milliers d'euros)

Société	Charges	Produits
S.A. POUJOLAT (Société mère) .....	2 088	-
S.A.S. WESTAFLEX BATIMENT .....	233	233
S.A.S. TOLERIE FOREZIENNE .....	213	213
S.A. BEIRENS .....	183	-
Autres impôts (*) .....	17	-
<b>Total .....</b>	<b>2 734</b>	<b>446</b>

(\*) au titre de revenus immobiliers hors France.

## XII – AUTRES INFORMATIONS

(en milliers d'euros)

Montant

### • Produits à recevoir

#### Créances rattachées à des participations

Intérêts sur créances .....

30

#### Clients et comptes rattachés

Clients, factures à établir .....

222

#### Autres créances

Fournisseurs, avoirs à recevoir .....

158

Autres produits à recevoir .....

292

(en milliers d'euros)

Montant

• **Charges à payer**

**Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédits**

Intérêts courus .....	119
Emprunts et dettes financières diverses .....	51

**Dettes fournisseurs et comptes rattachés**

Fournisseurs, factures non parvenues .....	3 907
--	-------

**Dettes fiscales et sociales**

Provision sur congés payés .....	1 218
Provision sur participation .....	597
Autres salaires et charges à payer .....	1 930
Etat, charges à payer .....	515

**Autres dettes**

Clients, avoirs à établir .....	355
Autres charges à payer .....	1

• **Transferts de charges**

Ils figurent pour un montant de 406 milliers d'euros et concernent principalement :

- Indemnités sociales et d'assurances .....	223
- Divers .....	183

• **Informations sectorielles**

La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique est la suivante :

France .....	70 708
Export. ....	5 547
<b>Total .....</b>	<b>76 255</b>

• **Informations environnementales**

La société est soumise à un contrôle rigoureux de ses installations industrielles qui aboutit à la délivrance d'une autorisation d'exploiter. L'activité de l'entreprise génère de faibles impacts sur l'environnement et toutes les mesures sont prises afin d'en assurer une préservation optimale.

Au titre de l'exercice 2006 les dépenses suivantes ont été engagées :

(en milliers d'euros)	Dépenses	
	Charges	Total
- enlèvement et retraitement des déchets .....	149	149
- analyses sur les rejets d'eaux et atmosphériques .....	2	2
<b>Total .....</b>	<b>151</b>	<b>151</b>

L'exploitation actuelle des installations n'ayant pas d'impact significatif sur l'environnement, aucun sinistre n'étant survenu, il n'a pas été constaté de passif environnemental.

• **Informations complémentaires**

Un contentieux social est né à la fin de l'exercice 2004. La Cour d'Appel a rendu en février 2007 une décision confirmant le jugement de première instance qui condamnait la Société.

Les sommes demandées ont été provisionnées en totalité au 31 décembre 2006.

Une action devant la Cour de Cassation a été lancée pour un des litiges.

**XIII – ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLÔTURE**

POUJOLAT S.A. crée, en collaboration avec un partenaire local, une filiale commerciale en Turquie, dans la banlieue d'Istanbul. Cette société dont POUJOLAT est majoritaire sera opérationnelle fin avril 2007.

Le premier trimestre 2007 confirme le contexte d'augmentation des prix des matières premières constatée en 2006.

## IMMOBILISATIONS

(en milliers d'euros)

	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions, créations	Diminutions par virements de poste à poste	Cessions, mises hors Service	Valeur brute en fin de l'exercice
Frais d'établissement					
Autres immobilisations incorporelles	1 449	81			1 530
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 449</b>	<b>81</b>			<b>1 530</b>
Terrains	914	1 466			2 380
Constructions sur sol propre	9 671	5 576			15 248
Installations générales, agenc., aménag.	2 851	290		2	3 138
Installations techniques, matériels, et outillages industriels	15 172	2 271		486	16 957
Matériel de transport	178	169		144	203
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 571	211		3	1 779
Immobilisations corporelles en cours	305	369	346		328
Avances et acomptes	168	583	168		583
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>30 830</b>	<b>10 935</b>	<b>514</b>	<b>635</b>	<b>40 615</b>
Participations	11 930	674		209	12 396
Autres titres immobilisés	5				5
Prêts et autres immobilisations financières	391	10		161	240
<b>Immobilisations financières</b>	<b>12 326</b>	<b>685</b>		<b>370</b>	<b>12 640</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>44 605</b>	<b>11 700</b>	<b>514</b>	<b>1 005</b>	<b>54 786</b>

## AMORTISSEMENTS

(en milliers d'euros)

	Valeur brute au début de l'exercice « nouvelle méthode »	Augment. dotation de l'exercice	Diminution éléments sortis	Montant à la fin de l'exercice	Amortis. linéaires	Amortis. dégressifs	Mouv't affectant la provision pour amortissements dérogatoires	
							Dotations	Reprises
Frais d'établissement								
Autres immobilisations incorporelles	657	169	-	826	169	-	63	81
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>657</b>	<b>169</b>		<b>826</b>	<b>169</b>		<b>63</b>	<b>81</b>
Terrains	255	29	-	284	29	-	5	3
Constructions sur sol propre	2 739	672	-	3 411	672	-	194	4
Installations générales, agenc, aménag.	1 176	204	1	1 379	204	-	32	45
Installations techniques, matériels et outillages industriels	12 137	1 300	486	12 951	164	1 137	83	94
Matériel de transport	53	45	69	29	45	-	2	-
Matériel de bureau, informatique, mobilier	961	199	3	1 157	199	-	20	12
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>17 322</b>	<b>2 449</b>	<b>560</b>	<b>19 211</b>	<b>1 312</b>	<b>1 137</b>	<b>336</b>	<b>158</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>17 978</b>	<b>2 618</b>	<b>560</b>	<b>20 037</b>	<b>1 482</b>	<b>1 137</b>	<b>399</b>	<b>239</b>

## IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES CÉDÉES AU COURS DE L'EXERCICE

(en milliers d'euros)

	Valeur d'origine	Amortissements	Frais de cession	Valeur résiduelle	Prix de vente	+/- value	
						Court terme	Long terme
Logiciels							
Terrains/Constructions	2	1	-	1	-	1	-
Matériels outillages industriels	486	486	-	0	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	147	73	-	75	82	6	-
<b>TOTAL</b>	<b>635</b>	<b>560</b>		<b>76</b>	<b>82</b>	<b>7</b>	

## PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

(en milliers d'euros)

	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises sur l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
<b>Provisions réglementées :</b>				
provisions pour hausse des prix				
amortissements dérogatoires .....	2 481	399	239	2 641
autres provisions réglementées				
<b>Provisions pour risques et charges :</b>				
provisions pour litiges				
provisions pour pertes et charges				
autres provisions pour risques et charges .....		147		147
<b>Provisions pour dépréciation :</b>				
sur immobilisations financières .....	750	450		1 200
sur stocks et en-cours .....	59	276	59	276
sur comptes clients .....	55	31	60	26
<b>Autres provisions pour dépréciation</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>3 345</b>	<b>1 304</b>	<b>358</b>	<b>4 291</b>

### Dotations et reprises :

d'exploitation .....		455	119	
financières .....		450		
exceptionnelles .....		399	239	

## ÉTAT DES CRÉANCES

(en milliers d'euros)

	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an
<b>De l'actif immobilisé</b>			
Créances rattachées à des participations .....	1 154	1 154	
Prêts (1) .....	6	6	
Autres immobilisations financières .....	234		234
<b>De l'actif circulant</b>			
Clients douteux ou litigieux .....	31	31	
Autres créances clients .....	27 300	27 300	
Personnel et comptes rattachés .....	45	45	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux .....	92	92	
Impôts sur les bénéfices .....	1	1	
Taxe sur la valeur ajoutée .....	1 191	1 191	
Groupe et associés .....	1 568	1 568	
Débiteurs divers .....	293	293	
<b>Charges constatées d'avance .....</b>	<b>535</b>	<b>535</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>32 450</b>	<b>32 217</b>	<b>234</b>
(1) Prêts accordés .....	9		
Remboursements obtenus .....	15		

## ÉTAT DES DETTES

(en milliers d'euros)

	Montant Brut	À 1 an au plus	De 1 an à 5 ans	À plus de 5 ans
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :</b>				
- à 1 an maximum à l'origine .....	11 072	11 072		
- à plus de 1 an à l'origine (1).....	17 861	3 682	9 713	4 466
<b>Emprunts et dettes financières divers (1)(2).....</b>	<b>929</b>	<b>286</b>	<b>643</b>	
<b>Fournisseurs et comptes rattachés .....</b>	<b>10 896</b>	<b>10 896</b>		
<b>Personnel et comptes rattachés .....</b>	<b>3 374</b>	<b>2 778</b>		<b>597</b>
<b>Sécurité sociale et organismes sociaux.....</b>	<b>1 837</b>	<b>1 837</b>		
<b>Etat : impôts sur les bénéfices .....</b>	<b>874</b>	<b>874</b>		
<b>Etat : taxe sur la valeur ajoutée .....</b>	<b>459</b>	<b>459</b>		
<b>Etat : autres impôts, taxes et assimilés .....</b>	<b>515</b>	<b>515</b>		
<b>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés .....</b>	<b>290</b>	<b>290</b>		
<b>Groupe et associés (2) .....</b>	<b>771</b>	<b>771</b>		
<b>Autres dettes .....</b>	<b>356</b>	<b>356</b>		
<b>Produits constatés d'avance</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>49 236</b>	<b>33 817</b>	<b>10 356</b>	<b>5 063</b>
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice .....	9 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice .....	3 425			
(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques .....	46			

## ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

(en milliers d'euros)

### Postes

Participations .....	11 176
Créances rattachées à des participations .....	1 154
Créances clients et comptes rattachés .....	1 752
Autres créances .....	1 557
Comptes fournisseurs et comptes rattachés .....	2 596
Autres dettes .....	747
Autres produits financiers .....	74
Charges financières .....	38
Charges exceptionnelles .....	350

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)

<b>Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice</b> .....	<b>29 564</b>
Distribution de dividendes .....	(597)
Dividendes sur propres actions .....	8
Amortissement des frais d'augmentation de capital par prélèvement sur prime d'émission .....	-
Quote-part de subvention virée au résultat .....	-
Provisions réglementées .....	159
Résultat net comptable de l'exercice .....	3 070
<b>Capitaux propres à la clôture de l'exercice</b> .....	<b>32 204</b>

## **TABLEAU DE FINANCEMENT**

(en milliers d'euros)

	2006	2005
<b>Emplois</b>		
Distributions mises en paiement au cours de l'exercice .....	589	513
<b>Acquisitions :</b>		
• d'immobilisations incorporelles .....	81	120
• d'immobilisations corporelles .....	10 420	1 721
• d'immobilisations financières .....	235	774
Diminution des dettes financières à plus d'un an .....	4 520	2 381
<b>TOTAL EMPLOIS</b>	<b>15 845</b>	<b>5 509</b>
<b>Ressources</b>		
Capacité d'autofinancement nette .....	6 623	4 597
<b>Cessions :</b>		
• d'immobilisations incorporelles		
• d'immobilisations corporelles .....	87	793
• ou réductions d'immobilisations financières .....	180	801
<b>Augmentation nette des capitaux propres</b>		
Augmentation des dettes financières à plus d'un an .....	9 000	2 585
<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>15 890</b>	<b>8 776</b>
Variation du fonds de roulement net global .....	45	3 267

## FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL

(en milliers d'euros)

	2006	2005
1 - Capitaux propres	32 204	29 564
2 - Emprunts (dettes à plus d'un an)		
Organismes financiers ANVAR et DRIRE Coface Participation des salariés Comptes courants d'associés	15 419	10 342
<b>I - TOTAL DES CAPITAUX PERMANENTS (1 + 2)</b>	<b>47 623</b>	<b>39 906</b>
<b>II - VALEURS IMMOBILISEES NETTES</b>	<b>33 549</b>	<b>25 877</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (I - II)</b>	<b>14 074</b>	<b>14 029</b>
<b>Variation du fonds de roulement net global</b>	<b>45</b>	<b>3 267</b>

## INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES au 31 décembre 2006

(en euros)

TITRE DE PARTICIPATION	Valeur Nette Comptable	Valeur de Marché
<b>Sociétés françaises</b>		
- S.A.S. TOLERIE FOREZIEENNE .....	1 449 891	
- S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT .....	2 510 924	
- S.A. BEIRENS .....	3 635 964	
- S.A.R.L. QUALITY BUCHES .....	57 000	
- S.A. LES BOIS CHAUDS DU BERRY .....	8 010	
<b>Sociétés étrangères</b>		
- S.A. POUJOLAT (Belgique) .....	824 169	
- POUJOLAT BV (Pays-Bas) .....	9 180	
- POUJOLAT Srl (Italie) .....	3 225	
- POUJOLAT UK (Royaume - Uni) .....	415 300	
- POUJOLAT Sp z o.o. (Pologne) .....	1 128 456	
<b>AUTRES TITRES</b>		
Actions propres .....	224 265	997 832

## D. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS *au 31 décembre 2006*

	Capital	Réserves et report avant affectation des résultats	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus	Prêt et avance consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la Société mère au cours de l'exercice
<i>(en euros)</i>	(1)	(2)	(1) + (2)		Brute	Nette				
<b>1 - Filiales</b>										
S.A. POUJOLAT (Belgique)	1 325 000	51 671	1 376 671	62,22	824 169	824 169		45 206	8 089	
POUJOLAT BV (Pays-Bas)	18 151	185 983	204 134	80,00	9 180	9 180	101 037	1 283 322	72 015	
POUJOLAT Srl (Italie)	100 000	23 091	123 091	100,00	1 203 225	3 225	220 992	513 114	(176 409)	
POUJOLAT UK (Royaume-Uni)	431 869	(405 667)	26 202	98,74	415 300	415 300	1 142 468	3 652 642	17 154	
S.A.S. TOLERIE FOREZIENNE (France)	301 500	3 385 601	3 687 101	99,99	1 449 891	1 449 891		6 621 228	385 389	
S.A.S. WESTAFLEX BATIMENT (France)	1 350 000	2 915 903	4 265 903	99,62	2 510 924	2 510 924		14 342 340	491 754	
S.A. BEIRENS (France)	1 500 000	561 528	2 061 528	99,99	3 635 964	3 635 964	205 725	2 084 898	11 932 461	543 531
POUJOLAT Sp. z o.o. (Pologne)	1 292 091	(518 997)	773 094	99,99	1 128 456	1 128 456	491 290	200 000	1 142 920	(27 451)
<b>2 - Participations</b>										
S.A.R.L. QUALITY BUCHES	38 000	(916)	37 084	25,00	57 000	57 000	81 363	384 037	(28 720)	
Pays hors zone euro : Royaume-Uni : 1 GBP : 1,49 euro (cours de change au 31/12/2006) Pologne : 1 PLN = 0,261 euro (cours de change au 31/12/2006)										



## **RAPPORT SPECIAL DU DIRECTOIRE SUR LES OPERATIONS REALISEES EN VERTU DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L. 225-177 A L. 225-186 DU CODE DE COMMERCE**

*Mesdames, Messieurs,*

*Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, nous avons l'honneur de vous informer des opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce concernant les options de souscription et d'achat d'actions.*

*Nous vous indiquons également les options consenties durant l'année par la Société et les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de commerce.*

*Une offre d'option d'achat d'actions a été accordée aux salariés des sociétés POUJOLAT, WESTAFLEX BATIMENT et TOLERIE FOREZIENNE titulaires, au 22 décembre 2000, d'un contrat de travail à durée indéterminée et qui n'étaient pas, à cette date, en période de préavis de licenciement ou de démission. Le prix unitaire de l'action a été fixé à 30,12 euros.*

*La période de souscription, ouverte depuis le 22 décembre 2005 et pour une période d'un an, a donné lieu à la levée effective de 5 820 actions représentant 291 bénéficiaires.*

*Il ne nous est pas possible d'indiquer le nombre et le prix des actions qui, durant l'année, ont été souscrites et achetées, en levant une ou plusieurs options détenues sur la Société et les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de commerce, par chacun des dix salariés de la Société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé puisque les 291 bénéficiaires ont levé leurs options pour des quantités et des prix identiques.*

*Fait à GRANZAY GRIPT  
Le 29 mars 2007*

**LE DIRECTOIRE**



## **RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE** DU 21 JUIN 2007

*Mesdames, Messieurs,*

*Le directoire de notre Société vous a convoqués à une Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément à la loi et aux statuts, afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2006, et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice et l'affectation du résultat.*

*Nous vous rappelons que, conformément à l'article L. 225-68 du Code de commerce, le conseil de surveillance doit présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ses observations sur le rapport de gestion du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.*

*Nous vous précisons que le directoire a communiqué au conseil de surveillance les comptes annuels, les comptes consolidés et le rapport de gestion dans les trois mois de la clôture de l'exercice.*

*Après avoir vérifié et contrôlé les éléments communiqués par le directoire, nous estimons que ces documents ne donnent lieu à aucune observation particulière.*

*Nous espérons que l'ensemble des propositions que vous a fait le directoire dans son rapport recevra votre agrément, et que vous voudrez bien adopter les résolutions qui vous sont soumises.*

Fait à GRANZAY GRIPT

Le 10 avril 2007

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE



# RAPPORT SPECIAL SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE (ARTICLE L. 225-68 DU CODE DE COMMERCE)

Mesdames, Messieurs,

*En complément du rapport établi par notre conseil de surveillance, nous vous rendons compte, dans le présent rapport spécial, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.*

## **I - PREPARATION ET ORGANISATION**

### **DES TRAVAUX DU CONSEIL**

#### **1.1 COMPOSITION DU CONSEIL**

Le conseil de surveillance est composé, à ce jour, de cinq membres, nommés le 30 juin 2006 pour six ans.

#### **1.2 ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL**

Le président organise les travaux du conseil dont le fonctionnement n'est pas régi par un règlement intérieur.

Le conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

#### **1.3 INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Les membres du conseil reçoivent tous les documents et informations nécessaires à leur mission. Ils reçoivent aussi régulièrement toutes les informations importantes concernant la Société.

#### **1.4 TENUE DES RÉUNIONS ET DÉCISIONS ADOPTÉES**

Au cours de l'exercice clos le conseil d'administration s'est réuni trois fois.

#### **Conseil d'administration du 12 avril 2006 à 10 heures 30**

Etaient présents ou représentés :

- Monsieur Yves COIRIER
- S.A. SOPREG représentée par Monsieur Frédéric COIRIER
- Monsieur Jean MENUT
- Monsieur Michel CAMP représenté par Monsieur Yves COIRIER
- Monsieur Gérard AGACHE représenté par Monsieur Yves COIRIER
- Messieurs Michel NAUD, Philippe ROUSSEAU, Fabrice BONNETON et Jérôme ROUGIER, délégués du comité d'entreprise.
- Monsieur Jean-Yves BILLON et la Société GROUPE Y représentée par Monsieur Alain PEROT, co-commissaires aux comptes titulaires.

Ordre du jour :

- Examen et arrêté des comptes de la Société et des comptes consolidés de l'exercice 2005,
- Proposition d'affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de commerce,
- Proposition de renouvellement des mandats d'un co-commissaire aux comptes titulaire et d'un co-commissaire aux comptes suppléant,
- Convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle,
- Préparation du rapport sur les comptes de la Société et sur les comptes consolidés, ainsi que du projet de résolutions,

- Préparation du rapport sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société,
- Attribution d'un avantage en nature au directeur général délégué,
- Examen du plan de financement prévisionnel et du compte de résultat prévisionnel de l'exercice 2006,
- Examen de la situation de l'actif réalisable et disponible et du passif exigible du deuxième semestre de l'exercice 2005,
- Examen du tableau de financement de l'exercice 2005,
- Préparation du rapport relatif à ces documents,
- Questions diverses.

### **Conseil d'administration du 15 mai 2006 à 14 heures 30**

Etaient présents ou représentés :

- Monsieur Yves COIRIER
- S.A. SOPREG représentée par Monsieur Frédéric COIRIER
- Monsieur Jean MENUT représentée par Monsieur Frédéric COIRIER
- Monsieur Michel CAMP représenté par Monsieur Frédéric COIRIER
- Monsieur Gérard AGACHE représenté par Monsieur Frédéric COIRIER
- Madame Chantal MARQUIS et Monsieur Michel NAUD, délégués du comité d'entreprise.

Ordre du jour :

- Convocation d'une assemblée générale extraordinaire appelée à statuer sur le changement de mode d'administration et de direction de la Société,
- Questions diverses

### **Conseil d'administration du 29 juin 2006**

Etaient présents ou représentés :

- Monsieur Yves COIRIER
- S.A. SOPREG représentée par Monsieur Frédéric COIRIER
- Monsieur Jean MENUT
- Monsieur Michel CAMP
- Monsieur Gérard AGACHE

Ordre du jour :

- Répartition des jetons de présence

Au cours de l'exercice clos le Conseil de Surveillance s'est réuni quatre fois.

### **Conseil de surveillance du 30 juin 2006 à 14 heures**

Etaient présents ou représentés :

- Monsieur Yves COIRIER
- Monsieur Jean MENUT
- Monsieur Michel CAMP
- Monsieur Gérard AGACHE
- Monsieur Louis DEPARIS représenté par Monsieur Yves COIRIER
- Madame Chantal MARQUIS et Monsieur Fabrice BONNETON, délégués du comité d'entreprise.

Ordre du jour :

- Constitution du bureau du conseil de surveillance
  - Nomination du président du conseil de surveillance
  - Nomination du vice-président du conseil de surveillance
- Directoire
  - Nomination des membres du directoire
  - Nomination du président du directoire
  - Pouvoirs du directoire

### **Conseil de surveillance du 30 juin 2006 à 14 heures 30**

Etaient présents ou représentés :

- Monsieur Yves COIRIER
- Monsieur Jean MENUT
- Monsieur Michel CAMP
- Monsieur Gérard AGACHE
- Monsieur Louis DEPARIS représenté par Monsieur Yves COIRIER
- Madame Chantal MARQUIS et Monsieur Fabrice BONNETON, délégués du comité d'entreprise.

Ordre du jour :

- Rémunérations du président et du vice-président
- Rémunérations des membres du directoire
- Répartition des jetons de présence
- Prise de participation

### **Conseil de surveillance du 17 octobre 2006 à 15 heures**

Etaient présents :

- Monsieur Yves COIRIER
- Monsieur Jean MENUT
- Monsieur Michel CAMP
- Monsieur Gérard AGACHE
- Monsieur Louis DEPARIS
- Messieurs BONNETON, NAUD, ROUSSEAU, TRILLAUD représentant le comité d'entreprise.
- Monsieur Frédéric COIRIER

Ordre du jour :

- Examen du rapport du directoire portant sur :
  - le résultat du 1<sup>er</sup> semestre 2006
  - l'activité du 3<sup>ème</sup> trimestre 2006
  - Perspectives du 4<sup>ème</sup> trimestre 2006
  - Projets

### **Conseil de surveillance du 21 décembre 2006 à 15 heures 10**

Etaient présents :

- Monsieur Yves COIRIER
- Monsieur Michel CAMP
- Monsieur Gérard AGACHE
- Monsieur Louis DEPARIS

Etaient également présents au moyen d'un système de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective :

- Monsieur Jean MENUT
- Madame Chantal MARQUIS et Monsieur Philippe ROUSSEAU membres du comité d'entreprise.

Ordre du jour :

- Abandons de créances et renonciation à la rémunération des avances de trésorerie au profit de certaines filiales,
- Locations immobilières au profit de filiales,
- Facturation de prestations de services par la S.A. BEIRENS,
- Garanties bancaires au profit de filiales,
- Autorisation d'apports en comptes courants auprès de filiales,
- Questions diverses.

## **II - PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE**

La société POUJOLAT évolue dans un environnement normatif fort et est certifiée ISO 9001 version 2000. Fin 2006, la totalité des produits est titulaire du marquage CE permettant leur libre circulation en Europe. En outre, nos fabrications bénéficient du label « CERIC tested » ainsi que d'une norme complémentaire selon leur pays de destination (NF-France, AEA-CH, ATG-Belgique, GOST-Russie, APROBAT-Pologne).

Nous nous sommes assurés que la société avait intégré le processus de contrôle interne aux outils de gestion quotidienne et stratégique que sont :

- Le système d'information intégré,
- les procédures écrites,
- le système comptable,
- les outils de suivi de l'activité et des résultats,
- le système de management de la qualité.

Le système d'information intégré chaîne automatiquement les éléments suivants :

- devis,
- commandes clients et fournisseurs,
- stocks,
- réceptions et expéditions,
- facturation,
- comptabilisation,
- paiements.

L'intégration de ces différents processus permet d'éviter les ressaisies et limite le risque d'erreur. La Société développe son système d'information selon ses besoins spécifiques de contrôle interne. Par exemple, les ventes et les achats sont transférés informatiquement du système d'information dans le système comptable à l'aide d'interfaces sécurisées et des codes barres sont utilisés pour les inventaires.

La Société a mis en place des procédures formalisées pour les points clés en matière d'incidence financière et comptable : achats, paiements, trésorerie et inventaire des stocks. En particulier, concernant les risques d'erreur et de fraude, la société POUJOLAT a mis en place une séparation des fonctions.

En matière de paiements, il existe une procédure de double signature des personnes disposant d'une délégation de pouvoir.

La Société a mis en place un processus d'élaboration de l'information comptable qui vise à respecter les règles comptables en matière d'exhaustivité, de sincérité et de fidélité. En outre, le plan comptable des filiales a été adapté afin de le rendre homogène avec celui de la Société « consolidante ».

La Société a mis en place des outils de suivi de l'activité et des indicateurs sur les points jugés importants. Le « reporting » budgétaire nous permet à court et à moyen terme de gérer et de contrôler l'évolution des résultats. Le suivi budgétaire est assuré selon la méthode des coûts directs. Il est appliqué à toutes les sociétés consolidées.

En 2006, la société POUJOLAT a poursuivi son investissement dans les systèmes d'information axés sur le contrôle interne. Citons par exemple, la poursuite du déploiement des outils décisionnels et des applications pour lecteurs optiques.

Enfin, les états financiers consolidés sont établis en conformité avec les normes IFRS applicables au 31 décembre 2006.

Fait à GRANZAY GRIPT

Le 10 avril 2007

LE PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE



# RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la S.A. ETS POUJOLAT, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- L'annexe des comptes annuels précise les modalités d'évaluation des stocks de matières et marchandises, des en-cours de production et produits finis ; nous avons procédé à l'appréciation de la méthodologie retenue par la société et avons vérifié par sondages, sa correcte application.
- L'annexe des comptes annuels précise les modalités de comptabilisation et de détermination de la valeur d'inventaire des titres de participation.
- Il y est notamment indiqué que les titres sont évalués en fonction de leur valeur d'utilité ainsi que sur la base de leurs perspectives de rentabilité. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues pour l'application de ces critères.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III - Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

*Les Sables d'Olonne et Niort, le 24 avril 2007*

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

GROUPE Y Audit

Département de GROUPE Y S.A.

**Jean-Yves BILLON**



**Alain PEROT**





# RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006

Mesdames, Messieurs,

*En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société S.A. ETS POUJOLAT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.*

*Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.*

## **I - Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

## **II - Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Le Groupe a constaté sur l'exercice 2006 une perte de valeur sur un ensemble immobilier pour un montant total de 600 K€ selon les modalités décrites dans la note 20 de l'annexe ; pour l'estimation de cette provision, la société s'est appuyée sur une expertise externe ; nous avons apprécié le caractère raisonnable de l'évaluation retenue.
- L'annexe des comptes précise les modalités d'évaluation des stocks de matières et marchandises, des en-cours de production et produits finis ; nous avons procédé à l'appréciation de la méthodologie retenue par le Groupe et avons vérifié par sondages, sa correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III - Vérification spécifique**

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

*Les Sables d'Olonne et Niort, le 24 avril 2007*

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

GROUPE Y Audit  
Département de GROUPE Y S.A.

**Jean-Yves BILLON**



**Alain PEROT**





# RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

**1** - En application des articles L. 225-40 ou L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration ou de surveillance. Nous vous rappelons que par une décision en date du 30 juin 2006, votre assemblée générale extraordinaire a adopté le mode de gestion à directeur et conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes des articles R. 225-31 ou R. 225-58 du Code de commerce d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE

### 1.1 - Avec la société POUJOLAT SRL

*a* - Date d'autorisation du conseil de surveillance :  
21 décembre 2006

- Personnes concernées : - Monsieur Yves COIRIER  
- Monsieur Frédéric COIRIER  
- Monsieur Jean-François BENOT

- Nature et objet :  
Abandon de créances.

- Modalités :  
Votre société a consenti un abandon de créances de 200 000 euros à sa filiale POUJOLAT SRL.

*b* - Date d'autorisation du conseil de surveillance :  
21 décembre 2006

- Personnes concernées : - Monsieur Yves COIRIER  
- Monsieur Frédéric COIRIER  
- Monsieur Jean-François BENOT

- Nature et objet :  
Renonciation à la rémunération d'avances de trésorerie.

- Modalités :  
Votre société a renoncé à la rémunération des avances de trésorerie consenties à sa filiale POUJOLAT SRL.  
La rémunération des avances aurait produit des intérêts au titre de 2006 pour un montant global de 8 038 euros.

### 1.2 - Avec la société POUJOLAT Sp zoo

*a* - Date d'autorisation du conseil de surveillance :  
21 décembre 2006

- Personnes concernées : - Monsieur Yves COIRIER  
- Monsieur Frédéric COIRIER  
- Monsieur Jean-François BENOT

- Nature et objet :  
Abandon de créances.

- Modalités :

Votre société a consenti un abandon de créances de 150 000 euros à sa filiale POUJOLAT SP ZOO.

*b - Date d'autorisation du conseil de surveillance : 21 décembre 2006*

- Personnes concernées : - Monsieur Yves COIRIER  
- Monsieur Frédéric COIRIER  
- Monsieur Philippe BULLIER

- Nature et objet :

Renonciation à la rémunération d'avances de trésorerie.

- Modalités :

Votre société a renoncé à la rémunération des avances de trésorerie consenties à sa filiale POUJOLAT SP ZOO.

La rémunération des avances aurait produit des intérêts au titre de 2006 pour un montant global de 30 071 euros.

## **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE**

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

### **2.1 - Avec Monsieur Yves COIRIER**

- Nature et objet :

Location de bureau.

- Modalités :

Monsieur Yves COIRIER loue à votre société un bureau dont il est propriétaire, sis 7 rue Roy à PARIS (75008).

Les loyers versés au titre de l'exercice s'élèvent à 11 370 euros.

- Nature et objet :

Rémunération du compte courant.

- Modalités :

Le compte courant de Monsieur Yves COIRIER a été rémunéré au taux fiscalement déductible, soit 4,48 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2006.

La charge de l'exercice s'établit à 2 049 euros.

### **2.2 - AVEC LA SOCIÉTÉ SOPREG**

- Nature et objet :

Assistance gestion.

- Modalités :

La société SOPREG a facturé à votre société, au titre d'un contrat de prestations de services, pour l'exercice 2006, la somme de 240 000 euros hors taxes.

### **2.3 - Avec la société STAGE**

- Nature et objet :

Prestations de services et refacturation de frais.

- Modalités :

La société STAGE a facturé des prestations de services et des frais au titre de 2006 pour un montant global hors taxes de 74 620 euros.

### **2.4 - Avec la société POUJOLAT B.V.**

- Nature et objet :

Contrat de location d'un immeuble.

- Modalités :

Votre société a loué à la filiale POUJOLAT B.V. un immeuble sis à TERBORG (Pays-Bas).

Le total des loyers acquis au titre de l'exercice 2006 s'est élevé à 35 400 euros hors taxes.

### **2.5 - Avec la société WESTAFLEX BATIMENT**

- Nature et objet :

Location d'un immeuble.

- Modalités :

Votre société a loué à la S.A.S. WESTAFLEX BATIMENT un immeuble à usage industriel et commercial sis 330 rue des Trois Pierres à TOURCOING (59200).

Les loyers acquis au titre de l'exercice 2006 se sont élevés à 211 244 euros hors taxes et la taxe foncière à 50 479 euros.

**2** - Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions et engagements soumis aux dispositions des articles L. 225-42 ou L. 225-90 du Code de commerce.

En application de l'article L. 823-12 de ce Code, nous vous signalons que ces conventions et engagements n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration ou de surveillance.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions et engagements, ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

### 1.1 - Avec la société **POUJOLAT UK**

- Personnes concernées : - Monsieur Yves COIRIER  
- Monsieur Frédéric COIRIER  
- Monsieur Philippe BULLIER  
- Monsieur André PRUNIER

- Nature et objet :  
Location d'un immeuble.

- Modalités :  
Votre société a loué à la filiale POUJOLAT UK, un immeuble sis à GUILDFORD (Royaume-Uni).  
Le total des loyers acquis du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2006 s'est élevé à 81 000 euros hors taxes.

### 1.2 - Avec la société **BEIRENS**

- Personnes concernées : - Monsieur Yves COIRIER  
- Monsieur Frédéric COIRIER  
- Monsieur Jean MENUT  
- Monsieur Jean-François BENOT  
- Monsieur André PRUNIER

- Nature et objet :  
Prestations de service et logistique.

- Modalités :  
La société BEIRENS a facturé des prestations de service et de logistique au titre de 2006 pour un montant global hors taxes de 190 917 euros.

Ces conventions et engagements n'ont pas été considérés à l'origine, comme des conventions et engagements réglementés. Ils doivent donc être approuvés par l'assemblée générale, conformément aux dispositions des articles L. 225-42 ou L. 225-90 du Code de commerce.

*Les Sables d'Olonne et Niort, le 24 avril 2007*  
LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

GROUPE Y Audit  
Département de GROUPE Y S.A.

**Jean-Yves BILLON**



**Alain PEROT**



# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA S.A. ETS POUJOLAT, POUR CE QUI CONCERNE LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE  
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société ETS POUJOLAT et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil de surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Les Sables d'Olonne et Niort, le 24 avril 2007

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

GROUPE Y Audit

Département de GROUPE Y S.A.

Jean-Yves BILLON



Alain PEROT





## TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 21 JUIN 2007

### PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du directoire, du rapport du conseil de surveillance, du rapport du président du conseil de surveillance prévu à l'article L. 225-168 du Code de commerce et des rapports des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2006, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 80 360 euros.

En conséquence, elle donne aux membres du directoire quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

### DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Groupe et du rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés, tels qu'ils lui ont été présentés.

### TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition du directoire, et décide d'affecter le bénéfice de 3 070 354,27 euros de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice .....	3 070 354,27 euros
Auquel s'ajoute	
Le report à nouveau antérieur .....	12 915,41 euros
Pour former un bénéfice distribuable de .....	3 083 269,68 euros
A titre de dividendes aux actionnaires .....	744 420,00 euros
Soit .....	1,52 euros par action
Le solde .....	2 338 849,68 euros

Pour un montant de 2 330 000,00 euros au compte « Autres réserves » et pour un montant de 8 849,68 euros au compte « Report à nouveau ».

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006 éligibles à la réfaction de 40 % s'élève à 744 420,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 30 juin 2007.

Au cas où, lors de la mise en paiement du dividende, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice distribuable correspondant au dividende non versé en raison de la détention desdites actions, serait affecté au compte « Report à nouveau ».

Conformément à la loi, l'assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

#### **Exercice clos le 31 décembre 2003 :**

• 514 237,00 euros, soit 1,05 euros par titre et un avoir fiscal correspondant de 0,525 euros.

#### **Exercice clos le 31 décembre 2004 :**

• 538 930,00 euros, soit 1,08 euros par titre.

#### **Exercice clos le 31 décembre 2005 :**

• 597 495,00 euros, soit 1,22 euros par titre

• dividendes éligibles à la réfaction de 50 % : 597 495,00 euros.

### QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées et ratifie les conventions relevant de l'article L225-90 du Code de commerce.

### CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale fixe le montant global annuel des jetons de présence alloués au conseil de surveillance à la somme de 38 500 euros.

Cette décision s'applique pour l'exercice en cours et pour les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de l'assemblée.